



COMPTES RENDUS MENSUELS
DES SÉANCES DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

TOME XVII

SÉANCES DES 5 AVRIL, 3 ET 17 MAI 1957



PARIS
ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES
15, RUE LA PÉROUSE, XVI^e

Juin 1957. — IV.

SOMMAIRE

ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

Séance du 5 avril 1957

BEAU (Christian). — L'intérêt de l'énergie thermique des mers à l'ère atomique	125
OSWALD DURAND (gouv. gén.). — Présentation de « <i>Aurore sur l'Antarctique</i> » de Xavier Reppe	133
CARTON (Paul). — Présentation d'une étude de M. Maurice Schmid sur les « <i>prospections poursuivies en Indo-Chine en vue de la mise en valeur des hautes régions incultes</i> »	134
***. — Bibliographie	135
***. — Compte rendu de la séance	136
Nécrologie: Médecin général A. Sicé	136
Médecin général G. Bouffard	137

Séance du 3 mai 1957

JACOBSON (Alfred). — Les principes et les faits: le cas de la cession de l'Inde française	146
DECARY (R.). — Présentation de « <i>Démographie de l'Ankaizina</i> » par Louis Molet	163
DECARY (R.). — Présentation du « <i>Bauf dans l'Ankaizina</i> » par Louis Molet	164
DECARY (R.). — Présentation du « <i>Bain royal à Madagascar</i> » par Louis Molet	165
ROBEQUAIN (Ch.). — Présentation de « <i>Philippeville et sa région</i> » par E. Solal	167
***. — Bibliographie	168
***. — Compte rendu de la séance	169
Prix de l'Académie	169

Séance du 17 mai 1957

OSWALD DURAND (gouv. gén.). — Présentation de « <i>Hébridais. Répertoire bio-bibliographique des Nouvelles-Hébrides</i> » par le R. P. Patrick O' Reilly	173
OSWALD DURAND (gouv. gén.). — Présentation de « <i>Lyautey l'Africain, textes et lettres</i> » par Pierre Lyautey	174
DU PASQUIER (R.). — Présentation de « <i>Les agrumes</i> » par H. Rebours	175
***. — Compte rendu de la séance	178

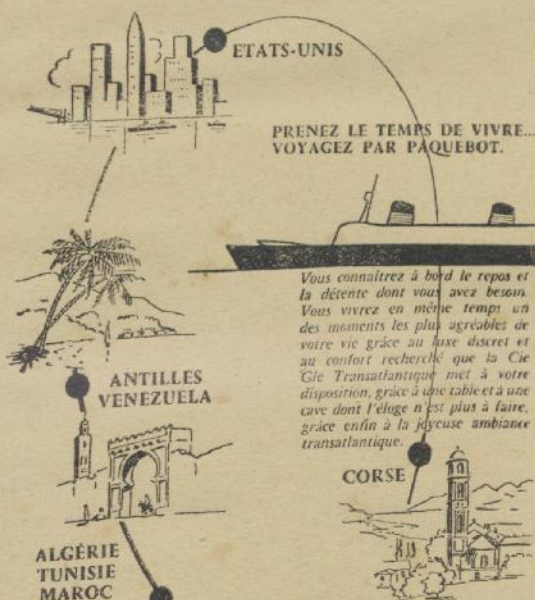
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LA FRANCE ET LES PAYS D'OUTRE-MER

(S.O.F.F.O.)

Société Anonyme au Capital de 533.710.000 Frs

SIÈGE SOCIAL A PARIS
23, Rue de l'Amiral d'Estaing

AGENCE A SAÏGON : 11 Cong-Truong ME-LINH



PRENEZ LE TEMPS DE VIVRE...
VOYAGEZ PAR PAQUEBOT.

Vous connaîtrez à bord le repos et la détente dont vous avez besoin. Vous vivrez en même temps un des moments les plus agréables de votre vie grâce au luxe discret et au confort recherché que la Cie Cie Transatlantique met à votre disposition, grâce à une table et à une cave dont l'éloge n'est plus à faire, grâce enfin à la joyeuse ambiance transatlantique.

SACHEZ VOYAGER,
VOYAGEZ "TRANSATLANTIQUE"

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

PARIS : 6, RUE AUBER - TÉL : OPE. 02-00 & RIC. 97-59 - LONDRES : 20, COCKSPUR STREET - NEW YORK : 610, FIFTH AVENUE ET TOUTES AGENCES DE VOYAGES ACRÉDITÉS

ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

SÉANCE DU 5 AVRIL 1957

L'INTÉRÊT DE L'ÉNERGIE THERMIQUE DES MERS A L'ÈRE ATOMIQUE

par

M. l'Inspecteur général des Ponts et Chaussées

Christian BEAU

Directeur général de la Société « Energie des Mers »

Rappel Historique

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je rappelle que vous aurez l'occasion tout à l'heure de voir et d'entendre un modeste film documentaire en couleur et sonore sur l'énergie thermique des mers qui vous montrera, indépendamment des essais d'Abidjan, et avec images à l'appui, un rappel historique de la question de l'énergie thermique des mers.

Dans ces conditions, je serai très bref sur le passé ; je m'attacherai surtout à dégager la philosophie des raisons qui ont conduit le Gouvernement français et la Société « Energie des Mers » à poursuivre, même à l'ère atomique, la conquête de cette nouvelle source d'énergie.

Le film vous rappellera tout d'abord qu'à l'idée de l'énergie thermique des mers sont attachés les noms des grands savants : d'Arsonval, Boucherot et Georges Claude, surtout le nom de ce dernier qui a consacré une partie de sa vie et de sa fortune personnelle à faire des essais de labo-

•

ratoire et en vraie grandeur à Cuba en 1929 et 1930, ensuite au large de Rio de Janeiro en 1934 et 1935 pour démontrer les possibilités scientifique, technique et industrielle de l'énergie thermique des mers. Je ne cesserai de souligner, à cet égard, que, contrairement aux échos souvent recueillis et qui généralement et malignement ont surtout propagé le souvenir de ses difficultés et de quelques échecs dans la pose en mer de conduites d'aspiration des eaux froides des profondeurs, M. Georges Claude avait réussi, en septembre 1930, devant un jury cubain, à faire tourner pendant quelques jours une turbine expérimentale de quelques dizaines de kilowatts avec l'énergie thermique des mers. Si cette réussite n'a pas été suivie d'une réalisation à plus grande échelle, c'est en raison d'événements indépendants de sa volonté : crise économique américaine, jalousie des entreprises cubaines d'électricité, etc. Mais, c'est encore G. Claude qui est à la base de la reprise par le Gouvernement français des études et travaux que, par le hasard des choses, j'ai été appelé à organiser et à diriger. C'est lui, en effet, qui, en pleine guerre, a écrit au Gouvernement pour dire à ce dernier qu'il n'avait plus les moyens personnels de poursuivre l'œuvre entreprise, dont l'ampleur dépassait les possibilités d'un homme et qu'il transmettait en quelque sorte le flambeau au Gouvernement tout en lui indiquant les orientations qu'il considérait comme les plus intéressantes pour arriver au succès ; et notamment, il citait Abidjan comme l'un des points favorables à étudier pour la réalisation de ce genre de centrale.

Le hasard de l'orientation des papiers administratifs a conduit sa lettre, probablement parce qu'il parlait d'Abidjan, sur la Direction des Travaux Publics du Ministère de la France d'Outre-Mer dont j'étais chargé à l'époque. Et de fil en aiguille, c'est ainsi que je suis appelé à parler devant vous aujourd'hui.

* * *

Raisons de poursuivre la conquête

Pourquoi le Gouvernement français a-t-il progressivement engagé quelque 400 millions à poursuivre cette conquête d'une nouvelle forme d'énergie et constitué à cet effet tout d'abord un Organisme d'étude composé d'éminents savants

et techniciens, puis la Société Energie des Mers ? C'est qu'on s'est vite aperçu, en approfondissant le problème, que les vues prophétiques de G. Claude apparaissaient, non seulement réalisables industriellement, sous réserve de quelques vérifications préalables, pour la production d'énergie à grande échelle dans les régions tropicales, mais qu'à côté de cette production d'énergie, on pouvait envisager, dans des conditions extrêmement intéressantes sur le plan économique, la production de divers sous-produits dont, précisément, l'intérêt, même à l'ère atomique, vaudrait la peine, à lui seul, d'entreprendre cette nouvelle conquête.

Sur le principe de la création d'une nouvelle source d'énergie, ce n'est pas à un auditoire aussi éclairé que le vôtre que j'apprendrai combien il est indispensable de rechercher à tirer parti de toutes les sources d'énergie possibles, sous réserve qu'elles soient économiquement rentables. Les besoins de l'humanité sont tels à cet égard que l'on ne peut manquer, à juste titre, d'être inquiet dès que l'on sonde quelque peu l'avenir. Le rythme, en effet, des accroissements à progression géométrique, même en se bornant seulement à la règle expérimentale d'un doublement de la consommation d'électricité tous les 10 ans — règle dont la cadence est actuellement plutôt dépassée par la réalité — conduit à des chiffres exorbitants dès que l'on envisage des périodes de quelques centaines d'années qui, cependant, dans l'histoire de l'humanité, constituent des périodes bien courtes. La France, par exemple, consomme actuellement 50 milliards de kW/h. par an. Or, elle est obligée d'importer une bonne partie de son charbon et de son pétrole, et quant à l'énergie hydroélectrique, après avoir équipé les meilleures chutes, elle est obligée d'entreprendre des ensembles hydroélectriques d'intérêt économique moindre et elle envisage le moment, assez proche, de la fin des équipements économiquement possibles. On sait déjà que sur le territoire métropolitain aucun de ceux qui restent ne peut plus permettre de prix de production compétitifs pour l'électro-sidérurgie.

Or, si l'ensemble actuellement équipé, d'environ 16 millions de kW de puissance, permet de produire annuellement 50 milliards de kilowatts/heure, il faudrait avec la règle du doublement tous les 10 ans, prévoir des équipements permettant d'atteindre 1 600 milliards de kW/h. dans 50 ans, c'est-à-dire des équipements 32 fois plus importants, de

l'ordre de 500 millions de kW par conséquent ! Or qu'est-ce que 50 ans ! Au bout de 100 ans, il faudrait plus de 16 milliards de kilowatts installés. On frémit ! et au bout de quelques centaines d'années on serait en plein dans les chiffres astronomiques.

On pense que l'énergie atomique par fission pourra d'ici peu relayer pendant un certain temps les énergies classiques. Mais quand elle sera à son tour, à bout de souffle, il faudra trouver, soit par la fusion, soit par d'autres moyens, de quoi nourrir la cadence dévorante de l'accroissement des besoins d'énergie, de telle sorte que les perspectives un peu lointaines, malgré l'optimisme de M. Francis Perrin, restent bien sombres, à tel point que tout récemment, l'un des très éminents techniciens des nouvelles sources d'énergie, un peu humoriste à ses heures, traduisait familièrement ses appréhensions sous la forme pittoresque suivante : En supposant acquise la possibilité de la transformation de toute la matière en énergie pour satisfaire aux besoins, on pourrait déjà se rendre compte, par des calculs assez simples, que, dans un intervalle de temps qui pouvait paraître historiquement court, ce serait une fraction appréciable de la croûte terrestre qui commencerait à disparaître par transformation en énergie. En même temps d'ailleurs, un économiste français, M. Allais, calculait que, au rythme actuel de l'accroissement de l'humanité, il y aurait, dans un ordre de grandeur d'intervalle de temps égal à celui de Jeanne d'Arc à nos jours, 13 habitants au m², surface de la mer et des pôles comprise. Quand je vous parlais de perspectives assez sombres, et pourtant basées simplement sur des cadences actuelles, vous voyez que je n'exagérais pas.

Ceci nous amène à conclure qu'il ne faut négliger aucun apport nouveau d'énergie, qu'il faut en quelque sorte faire flèche de tout bois et qu'en ce qui concerne particulièrement l'énergie thermique des mers, elle présente déjà, à condition d'être rentable, un intérêt certain au point de vue source d'énergie proprement dite. Mais comme je vous l'ai fait sentir tout à l'heure, les sous-produits de l'énergie thermique des mers sont au moins aussi intéressants, sinon plus intéressants, que l'énergie thermique elle-même.

* * *

Essais d'Abidjan

Nous aborderons cette question des sous-produits dans quelques instants. Mais pour couper un peu cet exposé, je vais faire passer le film annoncé précédemment, dont l'objectif principal est consacré aux essais d'Abidjan. En effet, avant de passer à une première réalisation, le Gouvernement français a voulu se rendre compte de la possibilité d'établissement de la prise d'eau froide à grande profondeur, point sur lequel avait buté G. Claude à plusieurs reprises. Des essais furent donc entrepris avec les nouvelles méthodes préconisées par la Société « Energie des Mers ». Ces essais permirent également de se rendre compte si une centrale d'énergie thermique des mers pouvait être réalisée à peu près partout et non pas seulement en des points où la mer se montrait particulièrement favorable. Autrement dit, il était intéressant de savoir s'il était possible de poser les grandes conduites, nécessaires pour l'aspiration de l'eau froide, *par mer agitée* de façon à ce que l'intérêt de l'énergie thermique des mers ne soit pas réduit à un trop petit nombre de points d'application. Si tel avait été le cas, il eût pu sembler, en effet, inutile de faire même les frais d'un prototype pour un nombre d'applications *a priori* insignifiant. Or, on peut dire que nos expériences d'Abidjan n'ont jamais été effectuées par mer calme, même dans les périodes les plus favorables. Les essais ont été extrêmement probants à cet égard. On a travaillé par des mers comportant presque toujours des creux de houle de 1 à 2 mètres et parfois près de 3 mètres au cours de certaines opérations. L'expérience, ainsi acquise, permet de garantir maintenant que le travail en mer houleuse n'est pas un obstacle, ce qui lève l'hypothèque de l'objection d'un trop petit nombre de points d'applications possibles.

Je m'excuse pour la modestie du court film documentaire que vous allez voir. Il a été réalisé en partant de documents d'amateur. Il vous donnera simplement une idée des efforts accomplis par la technique française dans ces dernières années en ce qui concerne l'énergie thermique des mers.

(Ici, est présenté un film extrêmement intéressant qui donne une preuve — souvent émouvante — de la difficulté des tra-

..

vaut et, surtout, des magnifiques résultats obtenus ; ils font honneur aux Ingénieurs qui ont dirigé les études et à leurs collaborateurs, à tous les échelons, qui les ont réalisées). N. D. L. R.

SOUS-PRODUITS

Eau douce

Vous venez d'entendre le speaker parler des sous-produits, tout d'abord de l'eau douce. C'est en effet le sous-produit principal qui, dans certains territoires arides, peut primer en importance la production d'énergie. Cette eau douce résulterait de la condensation de l'eau de mer sur des condenseurs à surface qui seraient substitués aux condenseurs en pluie équipant la centrale. Cette perspective a été mise en relief en septembre 1954, à New-Delhi, lors du Congrès International pour les zones arides ; elle intéresse énormément les spécialistes américains chargés d'étudier le problème de la conversion de la mer en eau douce pour les besoins de certaines régions sèches des Etats-Unis, comme la Californie.

Ce qui caractérise cette production possible, moyennant un supplément relativement léger de dépenses d'établissement, c'est le caractère massif de la production. Le 1^{er} groupe de 3.500 KW net de la future centrale d'Abidjan pourrait donner 300 tonnes de vapeur à l'heure, c'est-à-dire 7.200 m³ d'eau douce par jour, de quoi pourvoir aux besoins d'une ville française de l'ordre d'une sous-préfecture.

D'une façon plus générale, et en envisageant la desserte d'une population urbaine, on peut dire que la production possible d'eau douce correspondrait sensiblement aux besoins d'une ville dont la consommation d'électricité serait assurée par la même centrale d'énergie thermique des mers.

Il est, d'ailleurs facile, au cas où l'eau douce constituerait en certains endroits le problème n° 1, primant par conséquent celui de l'électricité, d'augmenter, au détriment de la quantité d'énergie produite, le tonnage de l'eau douce obtenue en partant de mêmes quantités d'eau de mer entrant dans la centrale. On pourrait également utiliser des écarts de température inférieurs à 20° et descendre jusqu'à 14 ou 15° si la question de la production, encore plus massive et à tout prix, d'eau douce effaçait toutes les autres considérations. Les centrales se convertiraient ainsi en usines de distillation sous dépres-

sion, mais le prix de production s'éloignerait évidemment, dans ce cas, de la gratuité et tendrait à se rapprocher de ceux des usines de distillation classiques les plus modernes.

Climatisation et séchage industriel

Le deuxième sous-produit à peu près gratuit de l'énergie thermique des mers est l'eau froide résiduelle qui sort en quantité massive (5 m³/sec. pour le 1^{er} groupe de 3.500 KW d'Abidjan) à 16° environ et peut servir à la climatisation industrielle des entrepôts, alimentaires notamment, ou au rafraîchissement des habitations, ce qui peut avoir un intérêt considérable en pays tropical ou équatorial.

Indépendamment de ce point de vue de la climatisation, l'eau froide peut avoir une 2^e utilisation dans les industries, à la recherche de parois froides pour le séchage de produits industriels ou alimentaires.

Sel et industries chimiques

Par ailleurs, en continuant à pousser sous vide, grâce à l'eau froide, la concentration des saumures après réexposition au soleil dans des installations accessoires, on peut obtenir du sel, lequel, indépendamment de sa valeur commerciale au point de vue alimentaire, peut, du fait de son association à la production d'énergie au même point et au bord d'une côte maritime, constituer une matière première prédestinée en ce point pour l'installation d'industries chimiques.

Afin de permettre de serrer de plus près la valeur de ces anticipations, précisons qu'une installation produisant 2.000 T. de sel par an tiendrait dans un bâtiment industriel de faible importance et qu'une première estimation des investissements conduirait à 3.500 fr. environ par tonne produite.

L'électrolyse utilisant le courant des heures creuses pourrait fournir, en partant du sel : de la soude, de l'acide chlorhydrique et du chlore. On aperçoit parmi les conséquences possibles : l'hydrolyse des bois, le blanchiment des pâtes à papier, etc... sans compter l'exploitation possible et parallèle des autres sels, tels que ceux de magnésium ou de brome contenus dans l'eau de mer.

Plancton et poissons

Ajoutons enfin qu'il existe peut-être un autre sous-produit dont l'intérêt a été mis en évidence par les officiers du Groupe d'Etudes et Recherches sous-marines de la Marine venus en mission à Abidjan au cours de l'année 1954 lors de la grande plongée du bathyscaphe : la mer recélant, à toutes les profondeurs, une vie animale intense, plancton et poissons pourront vraisemblablement être aspirés et recueillis en grande abondance par les conduites d'eau chaude et d'eau froide. Supposons, en effet, que par tonne d'eau de mer aspirée, on puisse recueillir 50 grammes de plancton ou de poissons, c'est-à-dire le poids d'un demi-verre d'eau, cela donnerait un tonnage de 30.000 tonnes par an et par groupe de 3.500 kW de la centrale d'Abidjan. Chaque groupe pourrait ainsi fournir, en tonnage alimentaire, en huile ou en engrais, l'équivalent de la production d'un port de pêche français comme Lorient ou Fécamp.

CONCLUSION

On peut constater, par cette revue des sous-produits possibles, que l'énergie thermique des mers se distingue des autres sources d'énergie par son caractère très polyvalent.

Ce n'est plus seulement une source d'énergie qui est en jeu. Elle nous apporte avec elle de multiples autres sources de richesses de la mer dont certaines d'entre elles, comme l'eau douce ou le sel, justifieraient, à elles seules, dans certains cas, une décision en faveur d'un tel équipement alors que les autorités responsables pourraient encore hésiter du seul point de vue de l'énergie.

M. le PRÉSIDENT. — En votre nom, je remercie M. l'Ingénieur général Beau de son exposé sur l'énergie thermique des mers. C'est là un problème qui peut conditionner favorablement, dans une large mesure, la vie de demain. Les travaux et essais effectués à Abidjan nous laissent à ce sujet des espoirs réconfortants. Nous avons été très intéressés par les vues d'avenir que M. Beau nous a fait entrevoir ; espérons qu'elles se réaliseront prochainement.

PRÉSENTATIONS D'OUVRAGES

Gouv. gén. Oswald DURAND. — Nous sommes souvent amenés à construire l'image d'un pays sur la foi de reportages. Or, les reportages ne donnent, il faut bien le dire, que les impressions d'un voyageur pressé, d'un globe trotter qui n'a pas toujours eu le temps de voir, encore moins celui d'étudier, rarement celui d'observer. L'image qu'il nous offre dépend alors de sa seule interprétation, critique ou favorable. Le jeu est faussé et le problème reste entier.

Il en est autrement quand les observations nous sont fournies par un « résidant » c'est-à-dire par un homme qui a vécu dans le pays, qui a su, intelligemment l'étudier et qui le connaît, souvent, pour s'être colleté de longs mois avec lui. C'est ainsi que l'ouvrage de Xavier Reppe *« Aurore sur l'Antarctique »* nous apparaît comme un document parfaitement authentique.

Xavier Reppe, un sportif qui a le goût de l'aventure et de l'autorité, est Administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises. Il nous parle de ces lointaines terres australes (chacun les considérait jusqu'à hier comme un pays du bout du monde) avec une amitié, parfois même avec une affection vraiment émouvante. Qu'il s'agisse de ses collaborateurs, tous volontaires, durs à la peine, enthousiastes et conscients de l'œuvre originale à la réussite de laquelle ils sont mêlés ; qu'il s'agisse du paysage d'hiver, rude, hostile mais riant au printemps comme une campagne bourguignonne avec ses mousses et ses lichens qu'étoilent quelques fleurs timides ; qu'il s'agisse encore de la vie animale intensément riche depuis les pingouins majestueux dans leur plastron blanc, les gorfous sauteurs, les féroces chionis, les phoques et les éléphants de mer jusqu'aux nobles bêtes métropolitaines importées pour être acclimatées : bœufs, moutons, chèvres, porcs et petits seigneurs de la basse-cour : poulets, canards et pigeons, Xavier Reppe, par son récit simple, dépouillé volontairement de toute bavure, agrémenté de fort belles photographies, nous initie, avec une conviction entraînante, à cette vie ardente des Terres australes jusqu'alors aussi peu connues que le désert de Kalahari.

Un fort beau livre où les éternellement fatigués et les sceptiques pourront utilement puiser les premiers, d'étonnantes

leçons d'énergie, les autres, une bonne réserve de foi dans l'avenir de notre pays d'outre-mer.

*
**

M. Paul CARTON. — Le 16 novembre 1951, j'ai eu l'honneur de faire à notre Académie une communication sur les « prospections poursuivies en Indochine en vue de la mise en valeur des hautes régions incultes ». J'ai eu le très grand plaisir de lui présenter un jeune ingénieur agronome, diplômé de l'Ecole Supérieure d'Application d'Agriculture Tropicale et de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer, M. Maurice Schmid, qui, devant l'écran où il projeta des vues documentaires, fit un exposé très applaudi des premiers résultats de ses prospections pédologiques et écologiques sur les hauts-plateaux Moïs, notamment celui de Darlac.

Depuis lors, M. Schmid a largement poussé et approfondi ses recherches dans cette partie montagneuse du Sud-Viêt-Nam et je suis heureux de remettre aujourd'hui à notre Compagnie les cartes au 1/50.000 :

— *des formations pédologiques et des formations végétales du Darlac*, dressées par M. Schmid et imprimées par le Service Géographique de l'Indochine ; elles sont accompagnées d'une note constituant un des volumes des « Archives des Recherches Agronomiques et Pastorales » du Centre National de Recherches Scientifiques de l'Etat du Viêt-Nam (année 1955), anciennement « Archives de l'Institut des Recherches Agronomiques de l'Indochine ».

La fertilité des terres rouges basaltiques du Darlac est connue depuis longtemps. Dès 1925, des concessions importantes y ont été accordées pour la culture du caféier. Toutefois, on s'est peu intéressé à l'économie agricole de l'ensemble du territoire : les besoins propres de la population montagnarde, relativement nombreuse et saine, sont restés trop ignorés et peu de chose a été fait pour améliorer les techniques de la culture sur « ray » (brûlis de forêt) ruineuses pour les sols ; de vastes étendues de terres alluviales sont demeurées inutilisées. Les travaux de prospection et de cartographie poursuivis par M. Schmid de 1949 à 1951 ont eu précisément pour but de permettre l'établissement d'un plan d'aménagement rationnel de la région.

Il s'agit là d'une étude remarquable, fruit de longs et patients travaux, susceptible d'apporter une contribution de prix à la connaissance d'une région sur laquelle tant les nôtres ont si durement peiné. Elle fait honneur, aussi bien à son

auteur M. Maurice Schmid, qu'aux corps de l'Agriculture Tropicale et de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer.

*
**

Gouv. gén. Oswald DURAND. — Des livres passionnants sur de passionnantes randonnées, des pages pleines d'entrain, des ouvrages riches d'observations, des tableaux d'une Afrique très colorée, tout cela, qui a été déjà maintes fois dit et écrit, caractérise l'œuvre de M. Léon Couvert qui nous donne aujourd'hui « *En zig-zag sous la Croix du Sud* ». Après « *En flânant dans l'Oasis* » qui nous a fait vivre l'existence palpitante des légionnaires ; après « *Tourisme en zig-zag à travers le Hoggar* » et « *Contact avec l'Afrique noire* », il semblait que le voyageur impénitent qu'est M. Couvert n'avait plus grand'chose à nous raconter. Il n'en est rien. Son nouveau carnet de voyage est bourré de notes, fourmille de détails pittoresques et toujours savoureux, d'observations dans tous les domaines, toutes fort judicieuses ; il est, au surplus, d'une écriture claire, dépouillée de ce conventionnel et de ce faux exotisme qui nous rendent odieux certains livres dont s'inondent, depuis quelque temps, les vitrines des libraires. Ce sont, simplement, les impressions d'un témoin honnête, indulgent, bienveillant, généreux d'âme qui voit avec des yeux neufs, dont le robuste bon sens sait accueillir avec amitié les images diverses d'une Afrique nouvelle et qui nous fait partager, avec les joies juvéniles de l'évasion, les émotions ressenties dans la découverte d'un peuple qui s'éveille.

Comme M. Léon Couvert a raison d'écrire « Un voyage en Afrique, c'est une occasion magnifique d'acquérir des connaissances supplémentaires en observant la nature ainsi que les mœurs et les coutumes des hommes qu'elle asservit à leurs exigences ». Belle philosophie et réconfortante modestie dont devraient bien s'inspirer pas mal de voyageurs qui partent encore en Afrique avec de trop larges ceillères ou la suffisance des conquistadors.

BIBLIOGRAPHIE

- REPPE (Xavier). — *Aurore sur l'Antarctique*, 1957, in-4°, 220 p. avec 3 cartes et nombreuses photographies et dessins. Nouvelles éditions latines, Paris (*Don de l'auteur*).
- COUVERT (Léon). — *En zig-zag sous la Croix du Sud*, 1957, in-4°, 239 pages avec illustrations photographiques. Editions Dervy, Paris (*Don de l'auteur*).
-

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DE L'ACADÉMIE
DU 5 AVRIL 1957

Séance ouverte à 15 h. 10 sous la présidence de M. Victor CAYLA.

Présents : MM. VICTOR CAYLA, CARTON, FURON, BARQUISSAU, GRANDIER, DECARY, LÉON BARÉTY, AUBREVILLE, NOËL BERNARD, MORIN, Georges PHILIPPART, Jacques BARDOUX, BLONDEL, de BOISBOISSEL, Louis MILLIOT, VAUCÉL, HURAUULT, G. GIRARD, MÉRAT, LIORÉ, JARRE, DYÈVRE, PINON, CHARBONNEAU, POILAY, LAPRADE, MERCIER, GALLIARD, GAYET, DESPOIS, GUERNIER, LE BIGOT, MALBRANT, LÉMERY, DELAVIGNETTE, BOUJARD, PRUDHOMME, MARNEFFE, POISSON, DE RENDINGER, TALVAS, OSWALD DURAND.

Excusés : MM. CHARTON, TASTEVIN, Jean MARIE, NAEGELEN, INGOLD, FOLLEREAU, DURAND-RÉVILLE, M^{lle} QUINQUAUD, MM. ANGLADETTE, Jean D'ESME, Louis MARIN.

Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 15 mars est adopté sans observations.

*
**

Nécrologie

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Deux deuils très cruels viennent, coup sur coup, de frapper notre Académie et nous les ressentons très vivement.

MÉDECIN GÉNÉRAL ADOLPHE SICÉ

Le Médecin général Sicé est mort dans sa 72^e année, mardi 21 mars, à Bâle où il occupait à l'Université la chaire de pathologie exotique.

Né à Saint-Pierre (Martinique) le 23 décembre 1885, aide d'anatomie à la Faculté de Médecine de Bordeaux, docteur en médecine en 1911, directeur de l'Institut Pasteur à Brazzaville de 1927 à 1939, professeur d'épidémiologie et de prophylaxie des maladies tropicales à l'Ecole d'application du Service de santé des troupes coloniales à Marseille de 1932 à 1936, le Médecin général Sicé a servi dans les Territoires d'outre-mer de 1911 à 1943, notamment au Maroc où il avait été un des premiers collaborateurs du Maréchal

Lyautéy, au Cameroun, au Gabon, à Madagascar, au Moyen-Congo, au Soudan, et en A. E. F. Il était l'auteur de nombreux travaux scientifiques originaux sur la trypanosomiase humaine, la maladie du sommeil, la peste, les dysenteries, la rage, le typhus amaril et avait fait paraître, en 1937, avec le docteur Joyeux, un *Précis de médecine coloniale* longtemps le *vade-mecum* des étudiants et des praticiens des Territoires d'outre-mer.

Titulaire du prix Bréant de l'Institut, le Médecin général Sicé était membre de la Société de pathologie exotique — il en fut même un moment le Président —, membre d'honneur de la Société belge de médecine tropicale, Conseiller de l'Union française et, pendant de longues années, Président de la Croix rouge française. Compagnon de la Libération, il était, également, titulaire de la Croix de guerre et Grand Officier de la Légion d'honneur.

Répondant, un des premiers, à l'appel du Général de Gaulle, le Médecin général Sicé joua un rôle important dans le ralliement de l'Afrique équatoriale française à la France libre. Tour à tour Haut Commissaire de l'Afrique française, Inspecteur général à Londres des Services sanitaires de l'armée de la Libération, notre confrère fut ensuite chargé de la Direction du Comité de coordination des Croix rouges alliées. Il s'acquitta de toutes ces tâches avec une volonté, une foi et une autorité technique et morale devant lesquelles chacun savait s'incliner.

Ses obsèques ont eu lieu mercredi dernier à Toulon. Notre confrère, le Général Ingold, qui a assisté à la cérémonie, a apporté à M^{me} Sicé les condoléances attristées de notre Compagnie, confirmant celles que, dès le 22 mars, je lui avais envoyées en votre nom.

MÉDECIN GÉNÉRAL GUSTAVE BOUFFARD

Nous avons également appris avec un vif regret le décès — survenu le 21 mars — du Médecin général Gustave Bouffard, à l'âge de 85 ans. Notre confrère qui appartenait à notre Compagnie depuis sa fondation en qualité de correspondant, avait fait une très longue carrière dans le Service de santé des Troupes coloniales. Il y a laissé le souvenir d'un praticien averti et profondément humain.

Le Docteur Girard, à une de nos prochaines séances, nous dira plus longuement ce que fut la vie et l'œuvre du Médecin général Bouffard à la famille de qui j'ai, en votre nom, adressé nos condoléances attristées.

(Une minute de silence est observée à la mémoire de nos deux confrères.)

*
**

Médaille commémorative du Centenaire du Maréchal Franchet d'Espèrey

Gén. de BOISBOISSEL. — Le Comité constitué pour célébrer le centenaire de la naissance du Maréchal Franchet d'Espèrey m'a

chargé de remettre à l'Académie cette médaille qui rappelle à l'avant la physionomie du Maréchal et, au revers, ses principaux états de service qui se résument en trois magnifiques sommets : la Marne, le Maroc où il a été l'adjoint du Général Lyautey, et la Macédoine qui est véritablement — aucun professionnel ne me contredira — le théâtre de la seule manœuvre napoléonienne de la guerre 1914-1918, manœuvre qui aurait pu se terminer, au moins, à Vienne et, probablement, à Berlin si elle n'avait été inexplicablement, en apparence, freinée.

M. le PRÉSIDENT. — Nous vous remercions ainsi que le Comité du Centenaire du Maréchal Franchet d'Espèrey. Pour tous ceux qui ont connu le Maréchal, cette médaille rappellera le beau soldat qui appartient à notre Compagnie et l'honore grandement.

*
**

Discussion sur le choix de la nouvelle appellation de l'Académie

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Le premier mars dernier, nous avons décidé, par 18 voix contre 7, de modifier l'appellation de notre Académie. Ainsi qu'il avait été entendu, j'ai aussitôt écrit à ceux de nos confrères qui n'avaient pu assister à la séance, pour leur faire connaître la décision que nous avions prise et leur demander — pour compléter notre information — de nous donner leur sentiment sur cette décision.

Je les invitais, également, à nous dire quel pourrait être, à leur avis, le titre que nous pourrions choisir pour notre Compagnie. J'ai reçu 78 réponses ; 59 ont approuvé le changement d'appellation ; 19 auraient désiré conserver le *statu quo*.

Encore que la décision de modification fut définitive ayant été prise statutairement en séance du 1^{er} mars, il n'était pas inutile de connaître ces diverses réactions. Nous sommes maintenant bien fixés : une importante majorité s'est dégagée pour modifier notre titre.

Il nous reste aujourd'hui à décider d'un nom nouveau. La consultation à laquelle je me suis livrée a donné un très large éventail de titres.

Académie des Sciences de l'outre-mer a été proposé par 19 de nos confrères.

Académie des Sciences d'outre-mer par 4 ;

Académie française de l'outre-mer par 4 ;

Académie de la culture et de la technique françaises outre-mer par 3 ;

Académie des sciences et techniques d'outre-mer par 2 ;

Académie des sciences tropicales par 2 ; suivent 19 propositions pour des titres divers.

C'est sur ces divers projets que nous allons pouvoir discuter et, en définitive, préciser notre choix.

Avant d'aborder la discussion, il est bon de noter que le problème ne consiste pas, à mon avis, à supprimer un adjectif pour lui en substituer un autre ou plusieurs autres ; mais, puisqu'il est indispensable d'élargir nos orientations, de choisir une appellation qui, précisément, réponde le mieux à ces nouvelles orientations. Je ne pense pas que nous devions encore nous cantonner dans la seule étude des problèmes intéressant notre France d'outre-mer dont l'importance géographique s'amenuise hélas ! chaque jour. Nous devons plutôt, hardiment, envisager et préparer des contacts vers des questions qui touchent ce qui est *l'outre-mer*. Ces contacts, il est indispensable que nous les recherchions si nous voulons que notre Compagnie conserve sa mission et poursuive son œuvre ; si nous voulons surtout qu'elle ne perde pas, un jour, sa raison d'exister. Nous devons les rechercher dans tous les pays dont les niveaux d'évolution et de civilisation sont différents du nôtre ; c'est là que, désormais, nos études seront susceptibles de découvrir quelque intérêt ; c'est là que notre action se manifesterait toujours plus sensible.

C'est dans cette voie que nous devons résolument engager notre discussion pour y découvrir le vocable nouveau qui attestera encore demain la vigueur de notre Compagnie en lui ouvrant un champ d'action à la mesure de son renom d'hier.

**

M. BARQUISSAU. — Je voudrais faire une observation préliminaire. Il ne s'agit pas seulement de changer un titre ; il s'agit de modifier nos statuts car nous avons été créés pour étudier les questions concernant les colonies. Il semblerait qu'il se dégage une majorité pour suivre les fluctuations de la politique et choisir un titre nouveau avant qu'ait été déterminé un statut nouveau de ce qui a été les colonies françaises, puis l'Empire français, enfin l'Union française, une chose pour laquelle je me permets de dire que ceux qui ont contribué à cette colonisation, et non pas à ce colonialisme, n'ont pas mauvaise conscience. J'appartiens, pour ma part, à une lignée qui était déjà aux îles sous Louis XIV et, si des modifications ont été apportées à la façon de coloniser, cela n'a pas tenu du tout à des modifications de titre, mais à des conceptions nouvelles dans le système qui a consisté, non plus en une exploitation de régions de la terre mais en une exploitation des ressources naturelles de ces régions, en association avec les habitants primitifs de ces régions, là où il y en avait : il n'y en avait pas à l'île Bourbon.

Si, toutefois, son changement de titre est décidé, je crois qu'il vaut mieux ne pas ajouter un article superfétatoire au titre proposé par la majorité et que « Académie des Sciences d'outre-mer » serait plus français que « Académie des Sciences de l'outre-mer ».

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Un simple mot pour répondre à mon ami Barquissau. Vous venez de dire : « Si toutefois un changement de titre est décidé » ; je précise que le titre a bien été modifié et nous n'avons pas, à mon avis, à revenir sur la question ; le chan-

gement d'appellation a été décidé par 18 voix contre 7, puis un referendum, bien qu'il ne figurât pas dans nos statuts, et que nous avons tenu cependant à organiser tant l'enjeu était d'importance, a permis de dégager, sur 78 réponses reçues 59 oui pour la modification.

Docteur Noël BERNARD. — La séance du 1^{er} mars 1957 a été consacrée à l'examen de deux questions :

La première avait pour objet de déterminer si l'Académie des Sciences coloniales devait poursuivre ses activités sous le même nom ou s'il était opportun de faire disparaître l'adjectif « colonial ». Sciences coloniales avait été adopté à l'origine comme la meilleure expression, se rapportant à l'ensemble des connaissances qui pouvaient contribuer au progrès humain et social des pays pris en tutelle par la France, c'est-à-dire de ses colonies et pays de protectorat. Leurs populations sont encore désignées aujourd'hui dans la langue internationale sous le nom de « pays sous-évolus ». La première question posée a été résolue, sous réserve du résultat du referendum étendu à tous les membres de la Compagnie. L'acte de décès des Sciences coloniales a été dressé. La cause principale du décès paraît être du ressort du vocabulaire : l'adjectif colonial disparaît du langage courant avec le substantif colonie. S'il était, au contraire, affirmé que l'Académie, dont les sciences dites coloniales étaient la raison d'être, a terminé l'œuvre pour laquelle elle avait été créée, elle n'aurait plus qu'à disparaître.

Les membres qui la composaient ont-ils la volonté de continuer cette même œuvre de perfectionnement social parmi ces populations auxquelles nous restons affectivement attachés mais sous une forme qui ménage toutes les susceptibilités nationalistes et d'enrichir cette œuvre d'objectifs nouveaux sous un nom nouveau qui les traduise ? C'est, me semble-t-il, le désir que nos confrères ont exprimé.

Mais la deuxième question à l'ordre du jour de la séance du 1^{er} mars, la dénomination à trouver, n'a pas été résolue.

L'appellation d'Académie a été utilisée par des groupements de nature, d'importance et d'activité si diverses que le nom qui la qualifie a une influence déterminante sur son rayonnement. De tous les noms proposés, une suggestion a paru se dégager en fin de discussion, « Académie ou Académie Nationale des Sciences de l'outre-mer ».

Cette appellation ne répond pas aux réalités vivantes. Il n'existe pas de sciences dites de l'outre-mer, en raison du sens de ce dernier mot. « L'outre-mer » est un néologisme assez risqué par la transformation d'une locution adverbiale en substantif, dont le sens englobe les Etats-Unis et le Canada aussi bien que les Pygmées de l'Afrique équatoriale et les Negritos des îles Andaman.

Lorsque les réformes qui se succèdent seront arrivées à leur terme dernier, que restera-t-il de l'expansion française outre-mer ? Il restera l'imprégnation par la culture française d'un certain nombre de nations émancipées. Toutes les élites de nos colonies

qui y prennent le pouvoir s'expriment en français et donc pensent en français. Nous en avons des preuves sans cesse accrues. Et malgré tous les abandons, le Moyen et le Proche Orient aiment parler en français, la Perse elle-même devenue l'Iran. La culture française évoque à la fois lettres, arts, philosophie, sciences.

Mais, dans les temps réalistes où nous vivons, la culture conserve un caractère hautement désintéressé. Elle exige, pour pénétrer une collectivité humaine, l'effort de plusieurs générations, sinon des siècles. A l'heure actuelle, les peuples avides de progrès social sont attirés par les besoins urgents de la technique sous toutes ses formes qui accélère leur évolution vers la vie internationale. La technique s'acquiert en quelques années. La Direction Générale des Relations Culturelles est devenue « la Direction Générale des Affaires Culturelles et Techniques ». L'Office de la Recherche Scientifique outre-mer est devenu « l'Office de la Recherche Scientifique et Technique outre-mer ».

Si donc l'Académie des Sciences coloniales estime qu'un adjectif seul a changé son appellation, si elle veut, sous un autre nom, poursuivre dans un large esprit libéral l'œuvre à laquelle elle reste fidèle, sa véritable définition n'est-elle pas « *Académie de la Culture et de la Technique françaises outre-mer* » ?

Sous ce nom-là, qui n'est qu'une traduction par d'autres mots d'un même idéal, les membres actuels de notre Compagnie auraient l'apaisement de penser qu'ils restent fidèles à la tradition que leur ont léguée ses illustres et vénérés fondateurs.

M. Jacques BARDOUX. — Puisque je suis un peu responsable du problème posé devant vous, je tiens à bien préciser, une fois de plus, que ce que j'ai critiqué n'est pas le mot « colonial », c'est la formule « sciences coloniales » et j'ai essayé de vous expliquer qu'au point de vue langue française, c'était un non-sens. Mais je ne vois que des avantages à ce que vous conserviez le titre colonial, par exemple que vous ajoutiez « Académie coloniale des Lettres et Sciences d'outre-mer ».

Je crois qu'il faut reprendre la formule d'outre-mer, mais il n'y a aucun inconvénient à conserver le mot colonial en l'adjoignant non pas au mot « Sciences » mais au mot « Académie ».

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Il faut dire franchement ce qu'il en est. Au cours de notre discussion du 1^{er} mars, l'idée maîtresse de notre Compagnie a été d'écarter le mot « coloniales ». Des arguments pour ne plus utiliser ce terme, ont été reconnus valables puisque, au moment du vote, l'Académie les a admis. Il ne saurait être question aujourd'hui de repenser au terme « coloniales » ; reprendre la question serait la recommencer à la base et ce n'est pas ce qu'a décidé la Compagnie. Il a été admis que c'était précisément le mot « coloniales » qui devait disparaître pour des raisons qui ont été longuement expliquées, politiques ou autres. Le mot « coloniales », en raison du vote statutaire émis le 1^{er} mars, ne peut donc être conservé dans notre appellation.

M. POILAY. — Il y a quelques mois, j'ai été candidat à l'Académie des Sciences coloniales ; je savais alors ce que je faisais. M. Bar-

doux vient de rappeler qu'il ne voyait pas d'objection à ce qu'on maintienne le mot « coloniales » dans notre appellation.

J'avoue ne pas très bien comprendre cette discussion autour du terme « coloniales ». On ne gagne jamais à un reniement ; nous tous qui avons été des coloniaux ne devons pas renier notre passé. Si je n'ai pas pris part au vote du 1^{er} mars, c'est que j'étais en Afrique, ce qui est mon métier car je suis un colonial. J'ai appris à mon retour ce qui s'est passé ; je m'incline naturellement devant la décision de la majorité, mais ce n'est pas sans une très véhémence protestation.

M. PHILIPPAT. — Je regrette que des circonstances indépendantes de ma volonté m'aient mis dans l'impossibilité d'assister à la réunion du 1^{er} mars. Je n'ai pas l'outrecuidance de penser que j'aurais jamais pu modifier quoi que ce soit à des points de vue et prises de position qui me paraissaient arrêtées de différents côtés, mais j'estime que des choses doivent être dites et doivent être affirmées quel que soit l'événement.

J'ai été très heureux d'entendre M. Bardoux, car je ne l'avais pas compris, je l'avoue, dire qu'il ne s'était pas élevé contre le mot « coloniales » ; c'est là que porte ma protestation.

Vous nous dites, que la question est réglée et qu'il n'y a pas à y revenir. Je tiens à exprimer mon point de vue avec la plus grande netteté. J'aurais été désolé d'être en opposition avec M. Bardoux pour la vie et la personne duquel je n'ai que déférence et considération, mais je suis heureux de voir que ce n'est pas à ce point de vue-là qu'il s'est placé lors de l'initiative à laquelle j'ai assisté, qui est à la base de tout ce qui s'est développé au cours de ces dernières semaines et même de ces derniers mois.

Je sais bien que quand on appartient à un corps comme celui-ci, on doit s'incliner devant la majorité. Je n'ai pas encore une fois, je le répète, la prétention de modifier les points de vue qui ont été arrêtés, mais il m'est impossible de laisser passer, sans le dire avec la plus grande netteté, une modification aussi profonde, qui me paraît correspondre à un état d'esprit qui n'est que trop répandu à l'heure actuelle, qui est celui de l'abandon et du renoncement.

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Les arguments qui viennent d'être donnés par M. Poilay et par M. Philippat, ont été largement développés ici par d'autres confrères ; nous les avons tous écoutés et pesés longuement, avec toute notre conscience, et la majorité a conclu que le mot « coloniales » ne devait plus figurer dans notre appellation.

Par ailleurs, comme il m'avait été demandé de mettre au courant de notre décision ceux de nos confrères qui n'avaient pu assister à la séance, je leur ai écrit que les arguments avancés le 1^{er} mars avaient, les uns et les autres, une réelle valeur, que de l'ensemble des thèses présentées il était ressorti que les orateurs, unanimement, avaient défendu un point de vue commun, à savoir qu'il fallait plus que jamais maintenir et même étendre, en dépit des contingences

politiques, en apparence défavorables en ce moment, des pays d'outre-mer, les traditions de l'action civilisatrice française.

Vous le voyez, j'avais traduit, je crois fidèlement, votre pensée. Ni les uns, ni les autres, croyez-le n'avons mauvaise conscience, mais un fait est là ; nous avons changé notre titre. Les arguments qui peuvent être donnés aujourd'hui, si valables soient-ils, si respectables soient-ils, ne peuvent plus, je crois, modifier la décision prise par la majorité et confirmée par les réponses reçues de nos confrères absents ou lointains.

M. PHILIPPAR. — Je le reconnais, un fait est un fait, mais je ne peux pas concevoir que nous nous trouvions en présence de ce fait accompli sans que nous puissions nous expliquer. Je n'avais pas compris qu'on en était parvenu à ce point-là. Quand j'ai reçu la convocation pour aujourd'hui, je croyais que la discussion avait le droit de se rouvrir.

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Chacun des membres absents à notre dernière séance peut, s'il le désire aujourd'hui, exprimer un point de vue qu'il ne lui a pas été possible d'exprimer en raison précisément de son absence aux débats, mais je continue à affirmer qu'il n'est plus possible de modifier la décision statutairement prise en séance du 1^{er} mars ; c'est là le point de vue du Secrétaire perpétuel, gardien de notre Règlement.

M. POILAY. — Un changement n'est valable que si on a un titre à y substituer. Vous faites objection à l'insertion du mot « coloniales ». M. Bardoux qui est à l'origine de ces débats l'accepte.

M. PHILIPPAR. — Il ne suffit pas de dire qu'on ne renonce à rien et de l'affirmer quand on renonce en fait. Je ne peux pas vous suivre sur ce terrain. Je sais que dans l'exposé extrêmement clair que vous nous avez envoyé, chacun a dit : « nous restons plus que jamais attachés... » oui, mais c'est au moment précis où nous tournons le dos à ce à quoi nous étions attachés. Cela, personne jamais ne me le fera admettre.

M. DYÈVRE. — Au sujet du nouveau titre à choisir, voici mon opinion. Il faut prendre un titre court comme les Français les aiment, je propose « Académie d'outre-mer ». Lorsqu'on a créé une Académie pour la Marine, on n'a pas pris « Académie de la Marine », on a dit « Académie de Marine » ; on n'a pas dit des « sciences maritimes », des « lettres maritimes » et des « sports maritimes » qui sont tous représentés dans l'Académie de Marine. Un titre, le plus court qu'on peut : « Académie d'outre-mer » ce ne sera pas l'outre-mer français, ce sera l'outre-mer et ce sera le maximum de simplicité et de netteté.

M. DECARY. — Pourquoi ne pas adopter le titre d' « Académie des Sciences d'outre-mer », le mot sciences étant pris dans son sens général, aussi bien sciences humaines que sciences économiques ou

sciences politiques. Laissons le mot « sciences » pris dans son sens le plus extensif.

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Le mot « sciences » fait partie de l'appellation de quatre de nos sections : Sciences politiques, Sciences juridiques, Sciences économiques et Sciences pures. Le mot « sciences » peut parfaitement figurer dans notre titre.

M. LÉMERY. — Nous ne supprimons rien de nos ambitions coloniales, nous étendons purement et simplement nos études et nos activités à tout l'outre-mer. Lorsqu'on a parlé dernièrement du Moyen-Orient, ce n'était pas des colonies dont on parlait ; lorsqu'on a parlé tout à l'heure des travaux d'Abidjan, ce n'est pas Abidjan qui est intéressé, c'est une conquête générale, une conquête scientifique. « Académie des Sciences d'Outre-Mer » me paraît répondre à ce que nous désirons.

D^r NOËL BERNARD. — Le mot « sciences d'outre-mer » est mauvais parce qu'il n'y a pas de sciences d'outre-mer. Quand nous disions « sciences coloniales », nous disions applications de toutes les sciences à l'évolution des peuples attardés. « Sciences coloniales », cela s'appliquait à toutes les connaissances humaines au service du progrès humain, partout où la France exerçait son action ; cela avait un sens : sciences appliquées à la colonisation. Mais « Sciences d'outre-mer » cela ne signifie rien, il n'y a pas de sciences d'outre-mer. Je vous ai proposé « culture et technique françaises d'outre-mer » parce que c'est la seule chose qui restera de nous quand nous aurons tout perdu. Je le fais le cœur serré, car je reste attaché au terme « sciences coloniales » qui vient de tous ces hommes éminents qui ont été des bâtisseurs d'Empire. Nous avons un héritage, nous pouvions le défendre ; si vous l'abandonnez, vous ne trouverez rien pour le remplacer.

M. GUERNIER. — Personnellement, je suis hostile au mot outre-mer. C'est une opinion personnelle mais elle repose sur quelque chose de précis. J'ai vécu près de dix ans en Espagne et le mot « ultra marinos » est un mot qui sent l'épicerie, cela veut dire « l'épicerie ». L'Académie des Sciences d'outre-mer me fait l'impression d'être une maison de second ordre. C'est ce mot espagnol qui me revient constamment à l'esprit et qui, évidemment, limite un peu la portée de mon intervention.

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Le Ministère des Colonies portugais s'appelle le Ministère de l'outre-mer, de l'« *oltra mare* ». Or, les Portugais ont suffisamment le point d'honneur sensible pour refuser un titre officiel qui blesserait leur amour national.

M. GRANDIDIER. — Les Anglais ont adopté le mot « colonial » : « Colonial Office ».

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Voulez-vous que nous votions d'abord sur le premier titre proposé par 19 de nos confrères

« Académie des Sciences de l'outre-mer » ? Quels sont ceux d'entre vous qui acceptent « Académie des Sciences de l'outre-mer » ? (9 voix).

Quels sont ceux qui ne veulent pas « Académie des Sciences de l'outre-mer » ? (18 voix). Donc, la Compagnie rejette le titre proposé d' « Académie des Sciences de l'outre-mer ».

La deuxième proposition « Académie des Sciences d'outre-mer » a été faite par 4 confrères. Quels sont ceux qui veulent l'accepter ? (16 voix).

Quels sont ceux qui préfèrent ne pas adopter « Académie des Sciences d'outre-mer » ? (9 voix).

C'est donc l'appellation « Académie des Sciences d'outre-mer » que nous allons, en conséquence, proposer à l'agrément du Ministre de la France d'outre-mer.

M. CARTON. — Serait-il possible de mettre aux voix la proposition du Docteur Noël Bernard ?

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Mais nous venons d'adopter un titre, comment pouvons-nous discuter sur un nouveau ? J'ai pris, à dessein, la liste des appellations proposées par ordre d'importance. Nous avons en premier lieu écarté le titre qui avait pourtant réuni le plus de propositions « Académie des Sciences de l'outre-mer » ; 19 voix ont déclaré que ce titre ne convenait pas. Nous sommes passés, ensuite, à « Académie des Sciences d'outre-mer » qui a été proposé 4 fois et ce titre a été adopté. S'il eût été rejeté, nous aurions mis aux voix « Académie française de l'outre-mer », proposé 4 fois et ainsi de suite jusqu'à ce que nous nous soyions mis d'accord sur une appellation.

M. CARTON. — Il était difficile de donner un avis sur une proposition qui n'était pas formulée.

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Elle l'a été et j'en ai fait mention, « Académie de la culture et de la technique françaises outre-mer », mais 3 confrères seulement ont proposé ce titre. J'ai pris, d'abord, celui qui était présenté par le plus de membres, ensuite, celui qui venait après ; c'est ainsi que nous en sommes arrivés à « Académie des Sciences d'outre-mer » qui a été adopté finalement.

*
**

La séance est levée à 16 h. 35.

ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

SÉANCE DU 17 MAI 1957

LES PRINCIPES ET LES FAITS : LE CAS DE LA CESSION DE L'INDE FRANÇAISE

par M. Alfred JACOBSON,

Conseiller de l'Union française, Président de la Commission du Plan,
de l'Équipement et des Communications

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Nous avons décidé, à une de nos dernières séances, de ne pas toujours nous figer sur le passé, mais de tourner, désormais, les yeux vers l'avenir. Nous allons, si vous le voulez bien, faire aujourd'hui une exception pour un sujet qui nous est particulièrement cher : le problème de la cession des Etablissements français de l'Inde.

C'est M. Alfred Jacobson qui va nous l'exposer. M. Jacobson est membre de l'Assemblée de l'Union française et membre de la Commission des Relations extérieures de cette Assemblée ; c'est à ce titre, d'ailleurs, qu'il a eu, il y a quelques semaines, le redoutable honneur de présenter un rapport, remarquable à tous points de vue, sur la demande d'avis transmise par M. le Président de l'Assemblée Nationale sur le projet de loi autorisant M. le Président de la République à ratifier le traité de cession des Etablissements français de l'Inde signé à la Nouvelle-Delhi, le 28 mai 1956.

M. Jacobson connaît à fond son dossier ; il va le plaider devant vous avec une aisance parfaite que vous apprécierez, j'en suis sûr, avec une argumentation solide et surtout avec beaucoup d'assurance, car il a étudié la question sur place, au cours de missions qu'il a accomplies au titre de président de la Commission du Plan, de l'Équipement et des Communications de l'Assemblée de l'Union française, poste éminent qu'il occupe sans interruption depuis dix ans. Il va vous parler avec toute sa foi patriotique, son sens aigu des réalités et aussi son esprit mathématique, qu'il a acquis au

cours de son passage à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures d'où il est sorti major de sa promotion. Si vous le permettez, Monsieur le Président, je vais sans tarder lui donner la parole. Nous écouterons tous avec un intérêt passionné, et aussi avec notre cœur un peu lourd, le déroulement des événements douloureux qui ont abouti à la cession de cette parcelle de notre patrimoine national qui nous restera toujours chère, celle de nos Etablissements de l'Inde à l'Union indienne.

* * *

M. JACOBSON. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire perpétuel, Mesdames, Messieurs.

Je m'acquitte, d'abord, d'un agréable devoir en remerciant l'Académie des Sciences coloniales de l'honneur qu'elle m'a fait en m'invitant à traiter ce problème grave, douloureux, de la cession de l'Inde Française, débattu longuement à l'Assemblée de l'Union Française et dont la solution définitive n'est pas encore intervenue, puisqu'elle est en instance devant l'Assemblée Nationale.

Je remercie en même temps mon ami de 30 ans — le Gouverneur Général Oswald DURAND, des termes bienveillants en lesquels il m'a présenté. Et j'entre tout de suite dans le sujet.

La question se présente de la façon suivante :

Le 28 mai 1956, le Gouvernement français et le Gouvernement indien signent ensemble un traité dont voici l'article 1 : « la France cède à l'Inde, en pleine souveraineté, le Territoire des Etablissements de Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanaon ». Une telle cession de territoire, faite par un accord entre deux Gouvernements, n'a de valeur juridique, d'après notre Constitution, que si elle est consacrée par une loi autorisant le Chef de l'Etat à ratifier l'accord.

Aussi, le Gouvernement français, peu de temps après, le 2 août, dépose-t-il sur le Bureau de l'Assemblée Nationale, un projet de loi portant, en son article 1 : « le Président de la République est autorisé à ratifier le traité de cession des Etablissements français de Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanaon signé à New-Delhi le 28 mai 1956. » Jusqu'ici, ce projet de loi n'a pas encore été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée souveraine.

D'autre part, la Constitution, en son article 71, stipule : « l'Assemblée de l'Union Française connaît des projets ou propositions qui lui sont soumis pour avis par l'Assemblée

« Nationale. » L'Assemblée de l'Union Française, saisie par lettre du 16 octobre du Président de l'Assemblée Nationale, renvoie aussitôt ce projet, pour instruction et avis, à sa Commission des Relations extérieures. Celle-ci, après de nombreux débats, dépose son rapport le 14 février. L'assemblée plénière et publique, enfin, au cours de trois longues séances assorties d'interventions, les unes objectives, les autres passionnées, les 26 et 28 février et le 1^{er} mars, par 86 voix contre 44, émet un avis défavorable au projet de loi.

Le problème est non seulement grave, mais difficile et délicat, puisque s'opposent, d'une part une question de principes, principes majeurs, fidélité à la Constitution et respect d'un engagement international, et d'autre part, une situation de faits, la suivante : depuis le 1^{er} novembre 1954, dans l'Inde Française, flottent les couleurs de l'Union Indienne. Le Territoire est soumis à l'autorité d'un Gouverneur général indien et tous les postes de souveraineté ont été transmis à des fonctionnaires de l'Union Indienne.

Par suite, opposition entre une situation « de facto » où l'Inde Française est devenue indienne et le statut « de jure » suivant lequel l'Inde Française est encore française. Si l'Assemblée Nationale autorise le Président de la République à ratifier, le problème est résolu : l'Inde Française sera définitivement « de facto » et « de jure » Inde Indienne. Si au contraire, l'Assemblée Nationale adopte l'avis émis par l'Assemblée de l'Union Française, la suite sera différente et j'en parlerai dans un instant.

Comme vous le voyez, Mesdames, Messieurs, la difficulté du problème tient à ce que, sur les deux plateaux de la balance, pèsent des éléments qui n'ont pas de commune mesure : question d'ordre moral et sentimental sur l'un d'eux et argument de fait sur l'autre. L'esprit et le cœur contre la matière.

Ceci dit, avant d'entamer la discussion, j'aimerais, si vous le permettez, succinctement, rappeler le déroulement historique des principaux faits, depuis le départ des Britanniques de la péninsule hindoue jusqu'à présent et ce, en les classant par sujets.

* * *

D'abord, l'accord franco-indien du 28 juin 1948. — Après une déclaration faite le 8 juin 1948 par le Gouvernement français devant l'Assemblée Nationale, les Gouvernements

français et indien prennent accord sur le recours au referendum, pour fixer le statut futur des populations.

Le 27 juin 1949, une délégation de conseillers municipaux vient à Paris, conduite par M. Edouard Goubert et exprime le souhait de l'autonomie des Territoires au sein de l'Union Française. On ne peut lui reprocher de viser un but inconstitutionnel, puisque l'article 74 admet les statuts particuliers des Territoires, tenant compte de leurs intérêts propres, et l'article 75 autorise, suivant une réglementation bien définie, l'évolution de ces Territoires.

Le 17 juin 1951, M. Goubert est élu député à la quasi-unanimité, en raison des sentiments pro-français dont il a fait preuve jusqu'alors. Au cours du deuxième semestre 1952, chez les autorités locales élues ou administratives, originaires de la Métropole ou des Etablissements, il y a une unanimité pour estimer qu'un referendum donnerait une forte majorité au maintien du territoire dans l'Union Française ; suivant plusieurs avis valables, cette majorité serait de l'ordre de 80 %. Cette opinion est d'ailleurs confirmée par le fait que les autorités indiennes bien informées des sentiments français des populations, refusent le referendum, alors que dans le cas de Chandernagor, où elles étaient certaines d'une majorité pro-indienne, elles s'étaient ralliées sans difficultés à ce mode de consultation populaire convenu dans le traité.

Les motifs de l'attachement à la France sont multiples. Les uns, sentimentaux, résultent de plus de deux siècles de souveraineté bienveillante et généreuse, de souvenirs historiques (Compagnie des Indes, prestige des grands noms d'épopée, Dupleix, La Bourdonnais, Suffren), de la participation aux guerres dans les rangs de l'armée française et à la Résistance. Les autres motifs, d'ordre matériel, sont fondés sur le bénéfice d'institutions démocratiques déjà séculaires, et d'un niveau de vie à tous égards beaucoup plus élevé que celui des populations de l'Union Indienne (santé publique, alimentation, enseignement, lois sociales et notamment charte du travail, non existence de castes et notamment de celle des « intouchables »).

Rupture unilatérale par l'Union Indienne de l'accord du 28 juin 1948. — Le 19 août 1951, le gouvernement indien refuse de prendre en considération les conclusions d'une enquête effectuée par une mission d'observateurs neutres

désignés par le Tribunal de La Haye sur les conditions possibles d'une consultation populaire. Le 8 octobre 1952, le Pandit Nehru déclare au parti du Congrès, qui est le parti nationaliste indien, qu'il est impensable de tolérer des poches étrangères dans l'Inde et qualifie d'incongrue la prétention de les maintenir ; ces critiques s'adressaient aussi bien à la France qu'au Portugal. Il affirme que les violences commises dans les Etablissements français annihilent toute conception de plébiscite.

Le 24 octobre 1952, le Gouvernement indien signifie au gouvernement français qu'il dénonce l'accord franco-indien du 28 juin 1948 prescrivant un referendum, qu'il réclame la cession pure et simple des Etablissements à l'Union Indienne et qu'il n'acceptera dorénavant de négocier que sur les modalités du transfert.

Réactions du gouvernement français. — Nous ne rappelons ici que les deux déclarations suivantes : le 22 octobre 1952, le Ministre de la France d'Outre-Mer, M. Pierre Pflimlin, devant la Commission des Territoires d'Outre-Mer de l'Assemblée Nationale, précise que les méthodes de violence sévissent, non pas dans les Etablissements français, mais uniquement en territoire indien et que les citoyens français qui circulent entre Pondichéry et les « aldées » sont continuellement molestés et victimes de brimades. Il déclare que la France s'en tient aux accords de 1948, qu'elle ne saurait admettre qu'on prétende disposer contre leur gré de populations faisant partie de la communauté française, ce qui serait contraire à la Constitution de la République et aux principes démocratiques garantis par les Nations Unies. (Les « aldées » — on le sait — sont ces îlots français en territoire indien, dépendant de Pondichéry ; elles comptent 150.000 âmes, soit près de la moitié des 320.000 habitants des quatre Etablissements). La réponse du Ministre Pflimlin rassure les populations chez lesquelles était né un doute au sujet des intentions de la France.

Le 24 mars 1954, le Gouvernement français réitère sa volonté de respecter les engagements et de régler le sort de nos Etablissements par voie de referendum.

Menaces et sévices infligés aux populations. — Au cours des années 1952 et 1953, les Indiens accentuent les menaces,

puis les pressions portant sur les conditions essentielles de vie des populations, notamment sur celle des aldées. Des habitants sont molestés. Une bande armée conduite par un déserteur de l'armée française, s'attaque aux personnes ; le Gouvernement indien refuse l'extradition de ce chef de bande, demandée par les autorités françaises. Des barbelés sont développés sur le périmètre des aldées et les transports sont entravés. Comme l'union douanière instituée en janvier 1941 a été dénoncée par l'Union Indienne en mars 1948, la circulation des produits et en particulier des vivres devient de plus en plus difficile ; les 7.000 tonnes de riz annuellement excédentaires de Karikal, qui permettaient un indispensable ravitaillement des trois autres établissements, ne peuvent plus atteindre leurs destinataires. En mars 1953, le gouvernement indien prétend qu'afin de lutter contre la contrebande, il est amené à prendre des mesures de blocus sévères pour isoler les comptoirs entre eux et du reste de l'Union Indienne ; il fait encercler de barbelés les établissements de Pondichéry et de Karikal. Le 21 mai 1953, commencement du blocus de Mahé qui sera bientôt isolé de son hinterland. Le 2 janvier 1954, suppression du courant électrique de l'usine de Mettur, dans la province de Madras, qui alimente Pondichéry dont la centrale n'est pas en état de fonctionner ; l'arrêt de l'irrigation des rizières causé par cette suppression, consterne la population dans laquelle se produit même un certain affolement.

Le 2 avril 1954, le blocus des produits pétroliers dans les établissements, qui s'était resserré depuis quelques mois, devient total. Le 19 avril, le gouvernement indien, par l'instauration d'un système de passeports, arrête pratiquement la circulation des ressortissants français. Le 8 mai, Mahé est coupé de ses faubourgs par des communistes qui proclament l'intégration à l'Union Indienne. Le 28 mai, la police indienne installe des mitrailleuses en batterie près de notre frontière. Le 13 juin, Yanaon est occupé par des émeutiers locaux. Le 29 juin, les communistes attaquent Mahé et font le blocus de l'hôpital.

Altération de l'attitude du député Goubert et des municipalités. — Pendant les années 1953 et 1954, les menaces et les sévices contre lesquels les autorités françaises ne disposent pas de moyens efficaces, rendent de plus en plus cri-

tiques les conditions de vie des populations. Les aldées ne pouvant plus communiquer avec l'extérieur, sont devenues de véritables petits camps de concentration. Les dispositions des populations, qui ne peuvent obtenir du gouvernement français les apaisements désirables, s'altèrent. Malgré de courageux témoignages de fidélité, certains milieux désarmés et angoissés, se détournent de la France et s'infléchissent progressivement vers l'intégration indienne.

La situation s'aggrave au début de 1954 ; en particulier le problème de l'eau et celui de l'alimentation des populations les soumet à une véritable asphyxie.

A partir du 3 mars 1954, le député Goubert se livre à une violente campagne anti-française. Il parcourt les villages, s'empare d'archives, d'armes, d'une ambulance, et fait hisser le drapeau indien près de Pondichéry. Le 24 mars, il passe en territoire indien et déclare que les Français seront expulsés de l'Inde. Le 7 mai, il institue, sous le nom de *Conseil de l'Inde Française Libérée*, un gouvernement provisoire dont il se proclame le chef.

Entre le 18 mars et le 30 juin 1954, les conseillers municipaux, fidèles à la France et ceux partisans de l'intégration à l'Union Indienne ont alternativement le dessus. Au cours de la même période et à des dates différentes, la majorité des conseillers municipaux des quatre établissements, face à une situation devenue intenable, votent leur intégration à l'Union Indienne sans referendum. Le 29 juin, l'immunité parlementaire de M. Goubert est levée pour « agissements tendant à soustraire à la France des parties de son territoire ».

Concessions du gouvernement français. — Du 17 mars au 4 juin 1954, négociations d'abord à Paris, ensuite à New-Delhi. Le gouvernement français défend un système de condominium qui sauvegarderait, du moins en partie, la souveraineté française. Le gouvernement indien réitère sa volonté de transfert de facto, immédiate, sans referendum et sans rien concéder. Le 4 juin, échec des négociations franco-indiennes. Le 8 juillet 1954, l'Assemblée de l'Union française demande au gouvernement d'engager immédiatement avec le gouvernement indien des négociations en vue d'obtenir un accord préalable pour maintenir l'ordre, la police française de nos établissements n'étant pas en mesure, du fait des traités, de prévenir les extensions de l'agitation.

Le 30 juillet 1954, après avoir tenté en vain une ultime démarche auprès du gouvernement indien, le gouvernement français, voulant éviter la famine et l'effusion de sang et s'attachant à ne pas rompre avec le gouvernement indien, accepte la cession « de facto » des quatre établissements aux conditions suivantes :

1^o) levée du blocus de Pondichéry et de Karikal ; 2^o) vote par un congrès des quatre établissements des modalités de transfert.

En août, septembre et octobre 1954, négociations franco-indiennes. Le 8 octobre 1954, un Congrès, composé de membres de l'assemblée représentative et de conseillers municipaux siégeant à Kijéour, en bordure de l'une des aldées de Pondichéry et en communication constante avec l'Union Indienne, vote des modalités de transfert par 170 voix sur 178. Le 21 octobre 1954, à New-Delhi, signature de l'accord provisoire franco-indien, garantissant aux ressortissants français certains droits religieux, sociaux, économiques et culturels. Le 1^{er} novembre 1954, à Pondichéry et à Karikal, transmission des pouvoirs par les autorités françaises aux autorités indiennes. Enfin, le 28 mai 1956, deuxième traité provisoire de cession, qui confirme quasi en tous points celui du 21 octobre 1954, et dont le projet de loi en instance propose la ratification.

Le déroulement des faits ainsi succinctement évoqué, voici comment s'est posé le problème au sein de la Commission des Relations extérieures de l'Assemblée de l'Union Française et ensuite dans l'Assemblée elle-même. Deux positions nettement différentes : l'une que nous qualifierons *Position des principes* et l'autre *Position du fait accompli*.

Position des principes. — Il s'agit d'abord de la Constitution qui a été violée deux fois, puis du traité franco-indien de 1948 prescrivant le referendum, traité qui a été lacéré par l'Union Indienne. Enfin, très accessoirement, et ceci débordant des principes, le traité de 1956 dont la ratification est proposée, ne défend pas, de façon satisfaisante, les droits des populations et les intérêts français.

Voici les trois points sur lesquels se sont basés les Conseillers favorables à la position N^o 1, la position des principes. Et j'entre dans quelques détails.

Première question de principe. — La reddition aux autorités indiennes, motivée par les menaces de famine et d'effusion de sang, emporte avec elle deux violations de la Constitution.

La première violation se réfère à l'article 27 de la Constitution, lequel dispose que « les traités relatifs à l'état des personnes, ainsi que ceux qui comportent cession de territoire, ne sont définitifs qu'après avoir été ratifiés en vertu d'une loi. » Or, l'accord du 21 octobre 1954 et le traité du 28 mai 1956 impliquent des changements à l'état des personnes et stipulent la cession d'un territoire de la République Française. En avoir mis à exécution les dispositions et ce, depuis 1954, place aujourd'hui le législateur devant le fait accompli et constitue une première violation de l'article 27 de la Constitution.

La deuxième violation concerne le même article 27 de la Constitution qui dispose encore que « nulle cession de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées ». Or, le vote du Congrès de Kijéour ne peut être considéré comme exprimant un tel consentement. En effet, la compétence des membres de l'assemblée représentative des territoires et des conseillers municipaux ne s'étend pas à une cession de territoire ; ils n'ont ni pouvoir, ni qualité de substituer leurs suffrages à ceux d'un referendum de la population. Ainsi, la cession « de facto » constitue une deuxième violation de l'article 27 de la Constitution. Où va-t-on si ceux — j'entends le Gouvernement indien — qui se constituent en censeurs des relations internationales et se posent en défenseurs des droits des populations à disposer d'elles-mêmes renient ces mêmes droits quand ils sont en cause ?

Deuxième question de principe. — Le Gouvernement indien a rompu unilatéralement, le 24 octobre 1952, l'accord franco-indien du 28 juin 1948, imposant le referendum ; malgré les instances pressantes et répétées du Gouvernement français, il a maintenu sa position.

L'Inde a d'ailleurs recouru à une pratique semblable dans ses relations avec le Pakistan, relatives au Cachemire. Après avoir accepté, en 1949, le plébiscite, elle a refusé de se soumettre à cet engagement et vient d'annexer la plus grande partie du Cachemire, malgré la sentence contraire du Conseil de Sécurité. Nous nous trouvons donc face à la pra-

tique de violer les engagements internationaux ; ceci paraît ne pas être un fait spécialement indien puisque, regardant toujours vers l'Est, on constate que le Colonel Nasser a rompu le traité de 1888 au sujet de Suez, créant ainsi le chaos que vous connaissez. Où va-t-on encore si l'on en revient au procédé des chiffons de papier d'août 1914, de sinistre mémoire, et si, alors que la force et la violence se sont imposées, on ratifie au lieu de réagir et tout d'abord de protester ? Il est temps de donner un coup d'arrêt à ces procédés.

Tels sont les deux motifs majeurs pour lesquels les partisans de la position N° 1, de la position des principes, n'admettent pas que l'Assemblée Nationale, expression de la souveraineté, approuve deux violations de la Constitution dont elle est la gardienne et une rupture d'engagements internationaux. Les tenants de cette manière de voir ne désirent pas non plus que le plus haut magistrat de l'Etat appose son seing au bas d'un acte qui sanctionne ces deux violations et cette rupture.

Il est un troisième motif — mais quant à moi moins important — pour lequel il convient de s'opposer à cette ratification : c'est que les clauses du traité ne sauvegardent pas les droits des citoyens et les intérêts français.

Bien entendu, je n'analyserai pas ici les clauses de ce traité ; elles sont surtout défavorables au regard du statut des Etablissements, de la nationalité, de la résidence, de la circulation, du commerce, des pensions, de l'emploi de la langue française et des questions culturelles.

Je voudrais ajouter deux considérations. L'une vise le non-recours à l'arbitrage d'une instance internationale et l'autre concerne le droit du Parlement de ne pas ratifier.

A la suite des refus catégoriques et permanents de l'Union Indienne, le litige aurait pu être déféré à la Cour Internationale de Justice ou aux Nations Unies. Dans l'exposé des motifs du projet de loi, ce point est d'ailleurs visé en ces termes : « un recours aux instances internationales était à écarter, en raison des risques qu'il comportait. Il fallait éviter, en premier lieu, celui d'une rupture avec l'Inde qui aurait pesé lourdement sur notre politique asiatique. » Je ne puis partager cette manière de voir. Les marques de faiblesse ne sont pas payantes, en particulier en politique internationale. Les positions anti-françaises prises par le Pandit Nehru et par son représentant aux Nations Unies,

M. Krishna Menon sur toutes les questions intéressant au premier chef notre pays, Algérie, Suez, Togo, marché commun, ne devraient laisser aucune illusion à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, sans préjuger de ce qu'auraient pu être les conclusions, le recours devant les juristes de La Haye ou la haute instance de Manhattan valait d'être tenté. On ne peut d'ailleurs affirmer à l'avance qu'ils eussent refusé de prendre en considération la proposition française de condominium dont mon distingué ami, M. Follereau, dont j'ai plaisir à saluer la présence, a pu apprécier récemment les avantages aux Nouvelles-Hébrides.

L'autre considération que je voulais vous soumettre se réfère au droit, pour un Parlement, de ne pas ratifier. En effet, au cours de nos discussions, certains Conseillers ont déclaré : « à partir du moment où le Gouvernement français a signé un papier, celui de 1954, celui de 1956, le Parlement a l'obligation morale de ratifier. » Ils en faisaient une question de loyauté.

La majorité d'entre nous n'a pas partagé cette manière de voir. On sait parfaitement que les plénipotentiaires, contrairement à leur qualification, n'ont que des pouvoirs limités ; en négociant et signant un accord au nom d'un Gouvernement, ils savent — et les deux parties le savent — qu'ils n'ont qualité que pour élaborer un accord provisoire qui, lorsqu'il s'agit de cession de territoire ou du statut des habitants, ne deviendra définitif qu'après la sanction parlementaire. Certes, il faut être pénétré de ce que les procédés entre les pays, comme ceux entre les hommes, doivent être strictement conformes à la rectitude, à la loyauté ; mais il n'y a rien qui ne soit rectiligne et loyal dans le fait qu'un accord provisoire ne recueille pas la sanction de la souveraineté nationale.

Les cas de non-ratification parlementaire d'accords gouvernementaux sont d'ailleurs nombreux. J'en rappelle deux qui sont notoires.

L'un nous ramène à 1919. Le lendemain de l'armistice, on négocie ; le Président Wilson et le Premier Lloyd George, au nom des Gouvernements des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, signent un traité par lequel leurs pays garantissent la frontière orientale de la France. Mais le Capitole ne ratifie pas et Westminster ne peut accepter que la Grande-Bretagne soit seule garante. Ainsi, le traité ne peut-il être mis en vigueur.

Un autre cas, plus récent, est celui de la Communauté Européenne de Défense. Les six Gouvernements intéressés de la Petite Europe avaient fait apposer la signature de leurs chefs de Gouvernement au bas du Traité de la C. E. D. Mais le Palais Bourbon a refusé la ratification.

J'ai défini la position des principes qui est la mienne, puisque j'étais rapporteur, et qui a fait conclure à l'avis défavorable à la ratification.

Mais, je crois devoir aussi vous relater les motifs de mes collègues tenants de la position du fait accompli. Ils disaient : c'est regrettable que nous ayons dû amener les couleurs françaises, que nous ayons vu hisser le drapeau indien, que le Gouverneur Commissaire de la République Française ait dû céder son palais de Pondichéry au Gouverneur de l'Union Indienne, que nos fonctionnaires aient dû transmettre leurs services. C'est dommage que notre Gouvernement ait été amené, par la force, à signer deux fois des conventions portant : « la France cède l'Inde Française en toute souveraineté à l'Union Indienne ». Mais c'est le passé ; pas de regard en arrière, soyons réalistes, ne faisons pas de sentiment et ne montrons pas notre amertume. C'est fait, nous ne pourrons pas récupérer les Etablissements français de l'Inde. Décidons de ratifier ; peut-être, si nous acceptons le fait accompli, verrons-nous un Pandit Nehru moins adversaire de la France et peut-être acceptera-t-il d'améliorer le traité. »

Ces deux positions, celle des principes et celle du fait accompli, se sont rencontrées et se sont courtoisement heurtées, d'abord au sein de la Commission des Relations extérieures et ensuite, dans l'hémicycle de l'Assemblée. Deux fois, au cours des travaux de la Commission des Relations extérieures, le problème a été soumis au vote ; la première fois, 12 Conseillers se sont prononcés pour les principes, c'est-à-dire pour l'avis défavorable et 11 pour le fait accompli ; la deuxième fois, ce furent 13 voix pour les principes et 12 pour le fait accompli.

La Commission s'est donc présentée en deux fractions sensiblement égales à l'Assemblée qui, au début du débat, paraissait présenter sensiblement la même division. On savait que les communistes étaient forcément pour le fait accompli, puisqu'il s'agissait du détachement d'une partie de la France. Les socialistes étaient aussi pour le fait accompli ; pourquoi ? probablement parce qu'il s'agissait d'un projet

gouvernemental et les socialistes ne pouvaient combattre un texte qui portait les signatures du Président Guy Mollet, et des Ministres Christian Pineau et Paul Ramadier. Les radicaux étaient partagés. Enfin, étaient partisans des principes, les M. R. P., les indépendants, les paysans et les R. S. ou ex-Gaullistes.

D'ailleurs, deux sauvetages ont été tentés en faveur de la ratification. Le premier par le groupe socialiste, par la présentation de la motion préalable suivante : « l'Assemblée de l'Union Française décide de renvoyer la suite du débat jusqu'à l'audition par elle d'un représentant du Gouvernement ». Or, aucun des deux Secrétares d'Etat aux Affaires Etrangères n'était venu participer à nos débats. Aussi, la motion a-t-elle été repoussée par 84 voix contre 70.

La deuxième tentative a été faite par l'Union des gauches républicaines qui a présenté une motion préjudicielle ainsi conçue : « l'Assemblée de l'Union Française invite le Gouvernement à ouvrir, avant la ratification du traité, une négociation complémentaire tendant à préciser le sens et la portée de certains de ses articles. » C'était, comme vous le voyez, un texte de compromis. L'Assemblée a estimé qu'elle devait se prononcer sur la ratification par oui ou par non. Aussi la motion préjudicielle a-t-elle aussi été repoussée par 84 voix contre 70.

Enfin, le texte de la Commission, libellé comme suit dès l'origine, a été soumis au vote : « l'Assemblée de l'Union Française, considérant que les droits, sauvegardes et garanties des populations et les intérêts français tels que stipulés dans le traité, sont insuffisants ; que la situation nouvelle créée par les actes de contrainte, a impliqué une double violation de l'article 27 de la Constitution, savoir 1^o) changement de l'état des personnes et cession de territoire sans ratification, 2^o) cession de territoire sans le consentement des populations, et qu'il y a eu rupture par l'Union Indienne d'un accord international, émet un avis défavorable au projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le traité de cession des Etablissements français de Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanaon. »

Les effectifs des deux fractions de l'Assemblée, sensiblement équivalents au début, avaient évolué au cours du débat, au profit de la position des principes. Aussi l'avis de la Commission, défavorable à la ratification, a-t-il été voté par

86 voix contre 44. Telle fut la position nette et ferme prise par l'Assemblée de l'Union Française.

Ceci se passait le 1^{er} mars. La radio, dès le lendemain, faisait connaître ce qui s'était passé. A New-Delhi, crise de fureur et à Pondichéry, crise de joie.

J'aimerais vous lire deux extraits de la presse locale.

Presse hindoue, donc anti-française, d'abord ; extrait du Dinathanti du 4 mars : « Les Etats autocrates de l'Europe
« attendent fièvreusement le moment propice pour se ven-
« ger de l'Inde, car les délégués indiens ne sont-ils pas inter-
« venus énergiquement au sein des Nations Unies pour inter-
« dire aux blancs d'user de leur influence néfaste vis-à-vis
« de l'Egypte et de l'Algérie ? La France, alliée de la Grande-
« Bretagne, vient de suivre son exemple : l'Assemblée de
« l'Union Française vient de déclarer que le traité *« de jure »*
« concernant les Etablissements français de l'Inde ne doit pas
« être accepté. Les Français se sont évidemment décidés à jeter
« à la poubelle la convention convenue avec l'Inde ; cela fait
« apparaître sans équivoque le désir de vengeance satisfaite
« contre une nation comme l'Inde. » Il y a d'ailleurs un couplet
à l'égard du Portugal : « Le petit Etat de Portugal, se préva-
« lant de la situation actuelle, commence à s'agiter à Goa. Il
« est temps d'avertir de dictateur Salazar, premier Ministre
« portugais et de lui faire sentir que l'Inde, qui a chassé de
« son territoire l'Angleterre et la France, n'a plus peur des
« blancs qui n'entendent pas la voix de la probité et de la
« démocratie. »

Au contraire, à Pondichéry, l'hebdomadaire « République Française » publie, le 11 mars, un article : « Triomphe du bon sens et du droit » dont j'extraits : « La radio d'abord, tous
« les journaux ensuite, ont annoncé le résultat du débat qui
« eut lieu la semaine passée à l'Assemblée de l'Union Française.
« Par 86 voix contre 44, les représentants des territoires
« d'Outre-Mer et de la Métropole ont rejeté les accords franco-
« indiens tendant à la cession de l'Inde française. C'est le
« triomphe du bon sens et du droit et nous ne pouvons que nous
« en réjouir, en souhaitant que l'Assemblée Nationale, quand
« elle sera saisie de la question, arrive à la même conclusion.
« Il faut refuser purement et simplement la ratification ; on
« aura bien ensuite le temps et l'occasion de voir les consé-
« quences et si besoin est, c'est-à-dire si l'Inde refuse de se
« rendre aux exigences du droit international, d'avoir recours

« à l'Assemblée des Nations Unies ou à la Cour Internationale de Justice. »

Les groupements privés des Etablissements de l'Inde se manifestent également. Voici la déclaration du Comité de Défense des Intérêts Français de l'Inde : « Ce vote a été
« accueilli ici avec un visible soulagement et nous le saluons
« comme l'affirmation des principes permanents du droit et
« l'aboutissement logique d'une situation essentiellement
« fausse. Nous nous plaçons à espérer que l'Assemblée Nationale ne manquera pas de s'en inspirer, d'autant mieux que
« la pleine clarté enfin a été faite sur les conditions dans lesquelles le Gouvernement d'alors a pu abuser de sa confiance.
« A côté de la légalité, du respect de la Constitution, il lui
« appartiendra aussi de défendre en dernier ressort les intérêts supérieurs d'une population sincèrement attachée à la
« France et qui considère comme une suprême injure qu'on
« ait pu disposer d'elle sans la consulter. Elle tient plus que
« jamais à user de son droit imprescriptible de choisir son
« statut futur, droit que l'Inde elle-même ne cesse de proclamer à New-York et partout, quand il ne s'agit pas d'elle-même. »

Et voici l'extrait d'une motion du Groupement des Anciens Militaires, des Ouvriers et des Paysans : « Si l'on nous demande
« notre avis, nous répondons franchement que nous voulons rester sur notre terre française. L'amour de la patrie
« ne connaît ni la couleur de la peau, ni la langue. Depuis
« plus de deux ans, cette épreuve a trop duré ; nous crions
« du fond de notre cœur à l'Assemblée Nationale : « Confirmez
« le vote de l'Assemblée de l'Union Française. Ne cédez pas sur
« les principes essentiels, maintenez ferme la justice et le
« droit. Vive l'Inde Française ! Vive la France ! »

J'en arrive à la fin de mon exposé, dont je dégagerai une conclusion de caractère politique et une constatation d'ordre spirituel.

Conclusion de caractère politique. — Dans quelle situation serait-on si l'Assemblée Nationale, se conformant à l'avis de l'Assemblée de l'Union Française, ne votait pas le projet de loi autorisant la ratification ?

1^o) Les traités provisoires de cession deviendraient nuls et nonavenus.

2^o) Le « de facto » se poursuivrait, ce qui n'aurait rien

de catastrophique. Il y a des « de facto » de longue durée. Le cas de la Chine Populaire non reconnue par les Etats-Unis et par la France en est un exemple ; ceci n'a pas empêché, à la Conférence de Genève du printemps 1954, M. Chou-En-Lai de déclarer à M. Foster Dulles que si les Etats-Unis ne reconnaissaient pas la Chine Populaire, ils seraient au moins forcés de connaître son représentant, puisque ce dernier était appelé à signer le traité en préparation.

3^o) Les diplomaties française et indienne auraient à se rapprocher en vue de mesures à prendre, soit, si l'Union Indienne était d'accord, en déférant l'instance à la Cour Internationale de Justice, soit, si l'Union Indienne n'était pas d'accord, en s'adressant aux Nations Unies, soit enfin en reprenant la négociation en vue d'un nouveau traité. Dans ce dernier cas, la France serait, comme l'a dit un Conseiller de l'Union Française, « debout » et non pas « à genoux ». Ce serait le pays qui, offensé par les procédés de l'Union Indienne, se serait montré ferme à l'échelon de la souveraineté nationale et aurait résisté. D'après certains avis, et celui d'un jurisconsulte éminent, la position de la France serait alors plus favorable que lors des négociations antérieures.

Constatation d'ordre spirituel. — Un conflit entre deux positions : l'une, position des principes, fidélité à la Constitution et respect des traités ; l'autre, position du fait accompli confirmée par deux années et demie de maintien en vigueur, a divisé l'opinion d'une grande Assemblée constitutionnelle composée d'élus de toutes les appartenances ethniques et religieuses de tous les partis politiques. Malgré la grave difficulté ainsi créée, l'Assemblée de l'Union Française n'a voulu admettre ni une motion d'ajournement, ni un compromis. Finalement, après trois séances de débats, la position des principes l'a emporté sur la position du fait accompli : les valeurs spirituelles ont dominé les forces matérielles.

* * *

Général HURALT. — Voudriez-vous nous expliquer pour quelle raison les Portugais continuent à mieux se défendre que nous ?

M. JACOBSON. — Voilà la réponse que je puis donner à votre question. La position du Portugal à Goa et aux deux autres Comp-

toirs portugais de la côte du Malabar, est assez différente de la situation de nos quatre Etablissements. Pourquoi ? Le fait majeur est que notre grand Comptoir, celui de Pondichéry, est alourdi de cette position délicate, devenue critique, des aldées et que, à dix, quinze, vingt kilomètres de Pondichéry, se trouvent en terre indienne des îlots français. De telle sorte qu'il était loisible au Gouvernement indien de dresser des barbelés pour transformer ces aldées, 150.000 habitants, en petits camps de concentration privés d'eau et de vivres. Les territoires portugais sont constitués par des blocs sur la côte et peuvent être approvisionnés par l'Océan.

Telle est la différence majeure entre le cas des Comptoirs portugais et celui des Etablissements français. Il en est d'autres, dont celle-ci. Les deux populations portugaise et française ne sont pas semblables. La vaste action colonisatrice du Portugal, en Asie et en Afrique, a donné lieu à des métissages très poussés. A Goa, une partie importante de la population, certains disent plus de 50 %, n'est pas de pure ethnique hindoue, mais tient à la fois à l'hindou et à l'européen ; au contraire, dans les Etablissements français, plus de 90 % des habitants appartiennent à la race hindoue. Chez les Portugais, la fraction chrétienne atteint 40 % de la population ; à Pondichéry, elle est inférieure à 5 %. Les habitants des Comptoirs portugais sont donc, du point de vue racial et idéologique, plus difficilement assimilables que ceux des Etablissements français.

J'ai donné deux motifs, le principal : les aldées, le deuxième : la nature ethnique et religieuse de la population. Il est un troisième motif, celui-là d'ordre politique. La France était en grandes difficultés, la France était angoissée par la tournure des événements dans le Nord-Viet-Nam, son Gouvernement n'avait pas le désir d'ouvrir, même diplomatiquement, un nouveau front. Elle espérait — c'est un sentiment qui peut se défendre — trouver un appui en Nehru ; espoir déçu. Une telle considération ne jouait pas pour le Portugal.

Enfin, il y a encore peut-être un autre motif, et ceci est étranger aux faits locaux. Un gouvernement autoritaire comme celui de M. Salazar, règle des questions de cette espèce autrement que ne le fait un gouvernement essentiellement démocratique.

*
**

M. le PRÉSIDENT. — Je crois être, Messieurs, votre interprète en adressant nos vifs remerciements à M. Alfred Jacobson pour le très complet exposé qu'il vient de nous donner sur cette question douloureuse de la cession à l'Union indienne de nos Etablissements de l'Inde. Avec lui et grâce à lui, nous avons suivi la longue série d'événements qui ont amené notre Gouvernement à se séparer de Territoires essentiellement français et sur lesquels se reporte souvent notre pensée toujours affectueuse. Je complimente M. Jacobson de nous l'avoir rappelé avec tant de précision et aussi avec tant de foi.

PRÉSENTATIONS D'OUVRAGES

M. R. DECARY. — Dans la partie Nord des plateaux malgaches, à une altitude moyenne de mille mètres, l'Ankaizinana est une région de cuvettes fertiles, occupée par la population des Tsimihety, à la vocation pastorale et riche de nombreux troupeaux. C'est cette région qui fait, depuis quelques années, l'objet des études de M. Louis Molet, maître de recherche à l'Institut de Recherche scientifique de Madagascar. Dans les publications de cet Institut, il a donné, sur le pays Tsimihety, un important mémoire consacré à la « *Démographie de l'Ankaizinana* ».

La démographie a fait l'objet d'une enquête très serrée et parfois difficile. Elle s'applique surtout aux Tsimihety qui forment le fond de la population du pays, population d'origine complexe, et accessoirement aux groupes mineurs comme les Sihanaka et les Sakalava. La tribu Tsimihety est par ailleurs une tribu relativement jeune et qui n'a qu'un maigre passé historique. C'est ainsi qu'elle ne figure même pas sur la carte ethnographique de l'ouvrage de Gallieni « *Neuf ans à Madagascar* ». Les ancêtres de la tribu, venus de la région de la baie d'Antongil, franchirent l'Androna, s'établirent dans la cuvette de l'Ankaizinana où les terres sont riches, puis continuèrent une expansion qui se poursuit encore à l'heure actuelle aux dépens des territoires Sakalava.

Dans les deux cantons de Bealanana et de Mangindrano, qui constituent l'Ankaizinana « *sensu stricto* », la population en 1912 était de 20.148 habitants. La pyramide des âges établie à leur sujet montre une base très étalée suivie d'une régression rapide, qui dénote chez les jeunes enfants une forte mortalité générale ; d'autre part, le nombre des vieux, supérieur à celui des vieilles, montre une meilleure vitalité des premiers, à l'inverse de ce qui se passe dans nos pays, mais conformément à ce qu'on relève dans certaines tribus d'Afrique noire.

Les structures sociale et familiale, les statistiques démographiques font l'objet de pages emplies de chiffres et de tableaux auxquels je ne peux que renvoyer. Comme l'auteur le précise lui-même, certains chiffres ne peuvent encore être d'une précision absolue, les déclarations de naissance en particulier étant faites d'une façon assez irrégulière. M. Molet s'étend

aussi sur les progrès de l'alcoolisme et ne voit pas sans appréhension le développement de la consommation du vin qui, bien que titrant généralement 14°, n'en est pas moins officiellement classé comme « boisson hygiénique ».

Après un chapitre consacré à une étude comparative des Sihanaka du lac Alaotra et des Tanosimbohangy d'Andilamena, tous deux voisins des Tsimihety, l'auteur, revenant à l'expansion Tsimihety, montre cette peuplade, débordant de l'Ankaizinana et de ses frontières naturelles, envahissant pacifiquement les districts du Nord de Madagascar, et formant actuellement une masse totale de 326.600 individus. C'est qu'un déséquilibre se produit entre les ressources vivrières et le développement de la population, et je ne saurais mieux comparer cette extension humaine due aux besoins de l'espace vital, qu'à celle des Merina qui ne pourraient trouver dans leur seul territoire ethnique les conditions nécessaires à leur existence.

Le dernier chapitre traite de l'utilisation économique du pays et de son avenir. De tout temps, même depuis la lointaine guerre des Boërs, l'Ankaizinana a été regardé comme un pays de possible émigration blanche. S'il écarte l'idée d'une colonisation métropolitaine généralisée, M. Molet envisage, à juste titre, une implantation de cadres blancs, techniquement qualifiés, moniteurs, mécaniciens, directeurs de coopératives.

Il y a quelques années, M. Louis Chevalier donnait, dans les *Cahiers de l'Institut national d'études démographiques*, un travail intitulé « *Madagascar, populations et ressources* ». Les recherches de M. Molet, consacrées à une seule tribu, le complètent heureusement ; il serait souhaitable que des enquêtes aussi consciencieuses fussent entreprises pour chacun des groupes ethniques malgaches.

*
**

M. R. DECARY. — Le travail consacré au « *Bœuf dans l'Ankaizinana* » est en réalité le premier en date : il a paru en 1953. Disons tout de suite que, bien qu'il s'agisse d'une étude locale, plus d'une observation pourrait être généralisée et appliquée à une grande partie de Madagascar.

Les recherches auxquelles s'est livré l'auteur montrent successivement le mode d'élevage des bœufs, puis sa place dans la vie matérielle, son rôle dans la vie spirituelle, son importance affective et économique, enfin l'influence exercée sur l'élevage par les Européens.

Je ne saurais, bien entendu, entrer dans le détail des cha-

pitres et ne peux que me borner à en souligner quelques points. Les noms donnés aux bœufs suivant leur âge, l'aspect de leurs cornes, les taches et la couleur de leur robe, sont étudiés de très près, ainsi que les marques de propriété, consistant en dentelures et échancrures aux oreilles, qui permettent d'innombrables combinaisons suivant les clans et les familles. Le nombre officiel des animaux, leur nombre fiscal est de 132.000; mais, tenant compte des inévitables dissimulations, l'auteur les évalue à près de 200.000.

Comme ailleurs, le bœuf sert au piétinage des rizières et aux transports. La consommation de sa viande est moins régulière dans les villages, qu'à Bealanana qui est le chef-lieu de la contrée. Mais son utilité matérielle, aussi grande soit-elle, n'égale pas son importance psychologique, car le bœuf est l'animal prestigieux, celui qui symbolise richesse et puissance, et permet l'accomplissement parfait des rites religieux et des sacrifices. On le retrouve soit simplement présent, soit le plus souvent immolé, dans toutes les cérémonies, première coupe de cheveux, mariages, funérailles, dans les *joro* et *sorona*, les prières et les vœux.

Enfin, le chapitre d'ordre économique qui clôture cette étude se termine lui-même par l'indication des moyens pouvant concourir à l'amélioration du troupeau : transformation des pâturages et introduction de nouvelles plantes fourragères, culture de plantes complémentaires comme le maïs fourrager et l'arachide, constitution de réserves de foin, modifications dans les modes et âge de castration des bêtes de boucherie, passages réguliers dans les bains détiqueurs, etc. En bref, conclut l'auteur, la méthode d'élevage, critiquable du point de vue européen, est cependant bien équilibrée pour les besoins actuels de la population, mais elle s'avère insuffisante pour répondre aux offres d'achat, tant des districts orientaux pauvres en bœufs, que des usines de conserves. L'implantation dans l'Ankaiziana d'Européens techniquement qualifiés, à la fois comme fermiers et comme moniteurs, ne manquerait pas d'accélérer le développement économique de cette région.

*
**

M. R. DECARY. — M. Molet est également l'auteur d'un ouvrage, d'ordre à la fois historique et ethnographique : « *Le bain royal à Madagascar ; explication de la fête malgache du Fandroana par la coutume disparue de la manducation des morts* ».

La fête du Fandroana ou du Bain, supprimée lors de notre arrivée à Madagascar, eut lieu pour la dernière fois le 22 novembre 1896 ; elle fut remplacée par celle du 14 juillet. Elle

se célébrait chaque année, à la première lune d'Alahamady, le nouvel an malgache. C'était un acte de purification et de sanctification de la personne royale. Elle comportait un rituel compliqué qui commençait avant la fête proprement dite. Après le bain royal, une partie de l'eau lustrale qui avait servi à l'ablution était utilisée par la reine pour bénir l'entourage, pour asperger et purifier ses sujets. Puis un bœuf était immolé par un des membres de la famille royale, la souveraine touchait de sa langue le couteau sanglant, la viande était distribuée et la fête continuait ensuite dans le peuple.

M. Molet reprend dans tous ses détails l'étude de cette fête ; il apporte aux descriptions des auteurs antérieurs des éléments nouveaux. Puis, étudiant son origine, il la rattache — et c'est là la partie nouvelle de son livre — à l'ancienne coutume de la manducation. Celle-ci, qui, étymologiquement est la simple action de manger, concerne dans le cas présent la consommation de la chair des défunts par les membres de la famille. Ainsi se trouve posé un double problème : 1° les Malgaches, jadis, mangeaient-ils leurs morts ? 2° Si cette pratique est reconnue, le Fandroana peut-il lui être rattaché ?

Un passage du *Tantaran'ny Andriana*, du P. Callet, y fait une allusion que nous avons nous-même signalée autrefois : « Autrefois, dit-on, une personne étant morte, on rassembla tous les membres de sa famille. Puis le chef de famille parla ainsi : « Notre parent est mort ; que ferons-nous de son corps, car c'était un homme que nous aimions. » Quelques-uns répondirent : « Puisqu'il est mort, qu'on ne l'enterre pas, mais qu'on le mange, car il serait malheureux de le voir pourrir dans le sol. » Et c'est depuis cette époque qu'on a mangé les morts. Puis un jour, la coutume changea — à l'époque du roi Ralambo, d'après M. Molet, et en remplacement de la chair mortuaire, toujours d'après le *Tantara*, on sacrifia et mangea des bœufs dont la viande prit le nom de *hena ratsy* (viande mauvaise), ou de *hena nalofo* (viande de remplacement).

Un pasteur malgache, le Révérend Rasamuel, a repris cette thèse il y a quelques années, et M. Molet en a retrouvé une autre confirmation chez les Betsileo.

Quant au Fandroana lui-même, M. Molet considère qu'il fut autrefois commun à plusieurs tribus de Madagascar ; il le retrouve, par exemple, chez les Sakalava, dans le bain des *dady*, opinion que, du reste, nous ne saurions partager. Il le considère comme une fête composite, qui associe à des cérémonies de levée de deuil un culte des ancêtres et un culte dynastique, et il comportait à l'origine la consommation rituelle de la viande prélevée sur les défunts, consommation qui aurait disparu quand le roi Ralambo apprit aux Malgaches à manger du

bœuf, dont, le premier, il aurait goûté la viande — soit au xvr^e siècle.

D'ailleurs le mot *fandroana*, qui aujourd'hui signifie simplement « bain », serait à rapprocher du radical *handro* signifiant « préparation culinaire, cuisson ».

Que faut-il en penser ? Il y a des arguments dans les deux sens. Il est difficile de se faire une opinion sur un sujet dont les Malgaches ne doivent parler que difficilement, pour les raisons que l'on devine. Le P. Callet a recueilli sans commentaires les renseignements sur la *hena ratsy*. Il n'y a pas de raison pour les écarter *a priori*, mais on peut noter toutefois que, dans l'Ankaizinana, d'après M. Molet lui-même (*Le bœuf dans l'Ankaizinana*, p. 79), le pilonnage collectif du riz à l'occasion des funérailles, porte le nom de *disa bé ratsy* ou grand pilonnage mauvais. Si la viande est mauvaise, le riz l'est aussi, et on ne peut voir dans ce dernier un objet de substitution.

Ce qui est certain, c'est que le livre « *Le bain royal* » mérite d'être lu et médité. Et son auteur reconnaît très franchement la part d'hypothèse qu'il contient, les problèmes qu'il soulève, les nouvelles recherches qu'il impose.

*
**

M. Charles ROBEQUAIN. — Animées par les maîtres de l'Université d'Alger, les études historiques sur la colonisation de l'Algérie se sont multipliées dans ces dernières années. Après celle de M. X. Yacono sur la Colonisation des plaines du Chélif, voici la contribution plus modeste, mais elle-même précieuse, de M. E. Solal sur *Philippeville et sa région de 1837 à 1870*. On regrettera sans doute que le cadre géographique y soit présenté de façon trop sommaire, mais on saura gré à l'auteur d'avoir dépouillé l'abondante documentation manuscrite fournie par les archives officielles et privées, celle aussi des journaux locaux. En 1837, la région de Philippeville se présente comme une plaine marécageuse et insalubre, en grande partie inculte, peuplée d'environ 45.000 Arabo-Berbères : groupement anarchique, bien différent de celui des Kabylies montagneuses de l'Ouest. Pas de ville, ni de port : celui-ci est à Stora, à trois kilomètres environ au Nord-Ouest, sur une côte abrupte hostile au développement d'une ville, et d'ailleurs supplantée par Collo. Au Sud, cependant, la vallée du Saf-Saf donne la meilleure voie de liaison entre la mer et Constantine.

La pacification dure vingt-deux ans, de 1838 à 1860. On retrouve dans l'histoire locale les épisodes du conflit entre les partisans du régime militaire et ceux du régime civil, ces derniers l'emportant après 1840, entre la politique du « royaume

arabe » et celle de l'assimilation qui triomphe finalement. Parmi les colons, les Anglo-Maltaïes furent d'abord bien plus nombreux que les Français, surtout Provençaux et Corses ; arrivèrent aussi beaucoup d'Italiens ; la proportion d'étrangers resta d'environ 45 %. Les fièvres et épidémies firent de très nombreuses victimes, sans doute plus que dans la Mitidja : le chiffre des naissances ne dépassa celui des décès qu'à partir de 1876.

A cette date cependant, la ville était déjà active, pourvue d'un port accessible aux navires de commerce, reliée par voie ferrée à Constantine. L'auteur, par le texte et de nombreux croquis, nous montre le développement de la colonisation rurale dans la région, précipitée par l'arrivée de nouveaux immigrants après 1848 ; il résume l'histoire souvent mouvementée des villages fondés autour et en arrière de la ville : Saint-Antoine, Valée, Robertville, El Arouch, etc. Etude précise et impartiale à verser au bilan de l'œuvre française en Afrique du Nord.

BIBLIOGRAPHIE

- BARDOUX (Jacques). — *Journal d'un témoin de la Troisième, 1^{er} septembre 1939-15 juillet 1940*. 1957, in-4° 427 p. Editions Arthème Fayard, Paris (Don de l'auteur).
- MOLET (Louis). — *Le bain royal à Madagascar*. 1956, in-4°, 238 pages. Imprimerie luthérienne, Tananarive (Don de l'auteur).
- MOLET (Louis). — *Le bœuf dans l'Ankaizina. Son importance sociale et économique*. 1953, in-4°, 218 pages, avec dessins et reproductions photographiques. Mémoires de l'Institut Scientifique de Madagascar. Série C, tome II, 1953 (Don de l'auteur).
- MOLET (Louis). — *Démographie de l'Ankaizina*. 1956, in-4°, 230 pages, avec cartes et graphiques. Mémoires de l'Institut Scientifique de Madagascar. Série C, tome III, 1956 (Don de l'auteur).
- SAVANT (Jean). — *Les espions de Napoléon*. 1957, in-4°, 286 p. Editions Hachette, Paris (Don des éditeurs).
- CLÉRET (Maxime). — *Ethiopie, fidèle à la Croix*. 1957, in-4°, 178 pages, avec cartes et reproductions photographiques. « Editions de Paris », Paris (Don des éditeurs).
-

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DE L'ACADÉMIE
DU 3 MAI 1957

Séance ouverte à 15 h. 10 sous la présidence de M. Victor CAYLA.

Présents : MM. Victor CAYLA, F. LIORÉ, JARRE, LÉON BARÉTY, REIZLER, FURON, GAYET, Jacques BARDoux, VAYSSIÈRE, Noël BERNARD, ROBEQUAIN, AUBRÉVILLE, MORIN, DECARY, BARQUISSAU, MÉRAT, M^{lle} QUINQUAUD, MM. PINON, PRUDHOMME, LE BIGOT, LÉMERY, Raoul FOLLE-REAU, HURAUlt, TALVAS, DU PASQUIER, DE RENDINGER, POISSON, ANGLADETTE, OSWALD DURAND.

Excusés : MM. Giscard d'ESTAING, GIRARD, DELAVIGNETTE, GRANDIER, Jean d'ESME, BOUJARD, CARTON, INGOLD, BLONDEL, DURAND-RÉVILLE, Jean MARIE, CHARBONNEAU, Rév. P. O'REILLY, LAPRADE, MERCIER, L. MARIN.

*
**

Procès-verbal

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 5 avril.
Adopté sans observations.

*
**

Prix de l'Académie

Votre Commission des prix vous propose de décerner :

1° Le prix Emmanuel-André You à M^{lle} Elisabeth Hodonou, sage-femme à Ouidah (Dahomey), fondatrice d'une pouponnière comprenant 3 dortoirs et une biberonnerie où elle élève chaque année 35 enfants.

2° Le prix Georges Bruel à M. René Costes, auteur d'un remarquable travail sur les « *Caféiers et les cafés dans le monde* ».

3° Le prix Maréchal Lyautey à MM. François Bonjean, Jacques Caillé, G. Deverduin, J.-L. Miège et René Pottier, pour leur collaboration à un très bel ouvrage sur le Maroc : « *Dans la lumière des cités marocaines* ».

4° Enfin, le prix Eugène Etienne à la léproserie des Saints-Anges de Ouidah qui, depuis sa fondation, en 1935, a soigné, avec un succès croissant, 641 lépreux, et a su redonner à ces malades la conscience de leur dignité d'hommes et le goût de la vie.

L'attribution de ces quatre prix répond dans les conditions les meilleures aux intentions formelles des fondateurs.

*
**

Questions diverses

L'Association française pour l'Avancement des Sciences nous fait connaître qu'elle tiendra son 76^e Congrès annuel à Périgueux du 16 au 21 juillet. Elle sera heureuse d'accueillir ceux de nos confrères qui désireront assister à ses travaux.

*
**

M. Jacques BARDoux. — Je fais hommage à l'Académie d'un ouvrage que je viens de faire paraître : « Journal d'un témoin de la III^e République. Paris, Bordeaux, Vichy ».

Ce livre aura un second volume et ces deux volumes constitueront une révélation sur le rôle qu'a joué, dans cette crise tragique de 1939-1940, le dernier Sénat de la III^e République.

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — En votre nom, je remercie M. Jacques Bardoux de son très intéressant document sur la Troisième République. Nous savons qu'il a été le témoin actif et attentif de cette période de notre Histoire ; aussi, sommes-nous assurés que la fidélité de ses souvenirs nous aidera à mieux comprendre le déroulement de ces événements.

*
**

Au sujet du nouveau titre à donner à notre Académie

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Il reste une dernière question, et bien que l'heure soit avancée, je vais l'évoquer devant vous ; c'est celle du changement d'appellation de notre Académie.

Il n'est pas d'usage de revenir sur une décision prise en séance ; je dois cependant vous mettre au courant d'un cas de conscience qui a troublé votre Bureau.

Je rappelle que nous avons voté le 1^{er} mars le changement d'appellation de notre Académie. Une majorité s'est dégagée, importante, pour supprimer le mot « coloniales » de notre titre. C'était là la question principale, elle a été longuement débattue et il a été admis qu'il n'était plus possible de revenir sur la décision prise.

Le deuxième problème était de choisir une nouvelle appellation. Par ordre d'importance, dans les propositions reçues, a été d'abord présenté et rejeté le titre « Académie des Sciences de l'outre-mer » ; puis, plusieurs de nos confrères ont proposé « Académie des Sciences d'outre-mer », qui a été adopté par 16 voix contre 9, majorité assez faible, vous l'avez constaté. En fait, je suis persuadé que ceux qui ont voté pour ce titre, l'ont fait sans beaucoup de convic-

tion. Dans ces conditions, pourrions-nous encore essayer de trouver une appellation qui peut-être correspondrait mieux à l'action de notre Compagnie et qui serait, en tout cas, à même de donner des apaisements à certains de nos confrères qui n'ont accepté que « le cœur douloureux » le nouveau titre proposé.

Si j'en crois les confidences qui m'ont été faites, — et elles ont été nombreuses et convaincantes —, le nouveau titre n'a été agréé par une majorité que parce qu'il n'y en avait pas d'autre susceptible de donner entière satisfaction.

Ainsi, à moins que ma proposition, qui n'a rien de révolutionnaire, ne soulève de trop vives protestations, nous pourrions examiner un titre qui a fait l'objet de propositions de plusieurs confrères, celui d' « *Académie de la Culture française outre-mer* ». Nous devons chercher à tout prix puisque la conjoncture politique nous met constamment en difficulté avec une appellation qui se vide chaque jour de son contenu, nous devons chercher à dégager une appellation nouvelle qui, si elle n'est pas parfaite, aura tout de même réalisé l'union de tous les membres de l'Académie au lieu de laisser chez quelques-uns amertume ou rancœur.

Dans notre Compagnie, tout doit être serein, mesuré et courtois. Aussi est-il bon, ayant pris définitivement position sur la question principale du changement d'appellation, que nous ne fassions preuve, les uns ou les autres, d'aucune intransigeance pour le choix d'un titre ; nous montrerons, ainsi, l'estime respectueuse dans laquelle nous tenons les auteurs de cette nouvelle proposition et le désir amical, même affectueux que nous avons de leur accorder l'apaisement qui leur est légitimement dû, en raison de leur passé, de leur science et des très importants services rendus, depuis plus de trente ans, à notre Compagnie.

En raison de l'heure avancée, je ne pense pas que nous puissions discuter, aujourd'hui même, sur le fond de l'affaire. La procédure que je vous propose pourrait être la suivante : à notre prochaine séance, quand chacun de nous aura encore mûri le problème, nous reprendrons la discussion. Nous nous mettrons, alors, d'accord ou pour conserver le titre « *Académie des Sciences d'outre-mer* » ou pour choisir entre tels autres titres proposés. J'enverrai ensuite à nos confrères en même temps que l'énoncé du titre déjà admis — celui d' « *Académie des Sciences d'outre-mer* » — d'autres titres dont celui qui a été proposé par le D^r Noël Bernard. Nous procéderons à un vote par bulletin secret et chacun pourra prendre position, même les absents qui auront la possibilité d'envoyer leur pouvoir. Etes-vous de cet avis ?

M. F. LIORÉ. — Je suis de votre avis. Il convient, en effet, que nous consacrons une partie d'une nouvelle séance à dégager la possibilité de présenter deux ou trois autres titres ; nous ferions ensuite l'opération que vous venez d'exposer sur un nombre extrêmement restreint de titres de façon à conclure avec une majorité honorable.

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Je voudrais savoir, surtout si vous ne voyez là rien de trop révolutionnaire. Il y a eu, certes, une

décision statutairement prise et nous pourrions nous y tenir. Mais, tout de même, pour les raisons que je vous ai exposées et auxquelles j'attache personnellement une grande valeur morale, nous pouvons, je crois, reconsidérer la question. Si vous êtes de mon avis, nous reprendrons la discussion (elle ne sera pas longue) à notre prochaine réunion le 17 mai et nous voterons à la séance suivante. Sommes-nous bien d'accord sur ces différents points ?

(Assentiment général).

*
**

La séance est levée à 17 h. 10.

ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

SÉANCE DU 17 MAI 1957

PRÉSENTATIONS D'OUVRAGES

Gouv. Gén. Oswald DURAND. — Notre confrère le R. P. Patrick O'Reilly dont Hubert Deschamps a dit un jour qu'il « a fait, dans la voie qu'il a choisie, une carrière à part, mélange peu ordinaire du dévouement monacal et du déploiement d'une personnalité étonnamment vivante, sans cesse curieuse d'idées, de gens, d'horizons exceptionnels », nous donne, aujourd'hui, la preuve combinée de son grand savoir, de sa largeur d'esprit et de son amour pour la société océanienne qu'il a si bien dépeinte dans maints ouvrages où la science exacte semble le disputer au meilleur humour. Il vient de faire paraître sous le titre « *Hébridais. Répertoire bio-bibliographique des Nouvelles-Hébrides* » une très importante étude sur les artisans de l'œuvre civilisatrice aux Nouvelles-Hébrides. « D'où venaient-ils ? Pourquoi venaient-ils ? Que firent-ils ? Par quels moyens ? Avec quels résultats ? Leurs descendants s'intéressent-ils au travail de leurs parents et continueront-ils la tâche entreprise ? » Autant de questions que pose le R. P. Patrick O'Reilly et auxquelles une riche documentation donne souvent la réponse cherchée.

Baleiniers, coupeurs de santal, ramasseurs de biches de mer, recruteurs de tout poil et de tout acabit, missionnaires de diverses religions dont le R. P. Patrick O'Reilly, orfèvre en la matière, déclare « qu'il est certain, plus que jamais, qu'ils furent aux Nouvelles-Hébrides, hormis quelques exceptions, le seul élément blanc qui, vers le milieu du siècle dernier, sauva l'honneur de l'homme blanc aux yeux des indigènes,

pantois, devant des nouveautés surprenantes et abasourdis par un déferlement de telles turpitudes » — colons du coton, du café ou du coprah, marins, soldats, puis administrateurs, commerçants ayant pignon sur rue et confortable compte en banque, médecins, avocats, hommes politiques réalisant, les uns et les autres, par un phénomène de fusion, cette étonnante population typiquement hébridaise, mi-anglaise, avec des « noms bien de chez nous, mi-française avec des Michols, des Ohlen, des My et de Wright et autres Petersen Stuart.

On devine l'effort patient, la ténacité bénédictine, le sens et même le goût de l'exactitude, l'érudition savante du chroniqueur authentique qu'est le R. P. Patrick O'Reilly pour arriver à dégager l'essentiel de cette cargaison de documents rapportés de ses séjours dans nos Territoires océaniques et des dépouillements d'archives officielles ou particulières. Grâce lui soient rendues aussi bien par ses lecteurs métropolitains passionnés que par ses amis hébridais qui apprendront ainsi que leurs ancêtres ramasseurs de noix de cocos du Queensland, marins du Surrey, coupeurs de santal de Marseille, si différents dans la hiérarchie sociale, si dissemblables de religion, de mœurs, de langue, ont réussi ce tour de force étonnant de réaliser, dans les meilleurs conditions, la magnifique et durable association franco-anglaise.

Le tout est curieusement et spirituellement illustré de portraits de Jean Lébédoff et de dessins de Georges Guiraud, du « malicieux et alerte » Michel Lablais et du « sage et habile » Roland Mascart.

**

Gouv. Gén. Oswald DURAND. — Notre confrère, M. Pierre Lyautey, vient de faire paraître le quatrième et dernier volume des commentaires qu'il a consacrés à *Lyautey l'Africain*.

La période étudiée par Pierre Lyautey — avec ce sens de la science exacte et de la fidélité dans le document comme dans l'argument avancé qui est bien dans sa manière — se rapporte aux années 1919-1925. Nous nous trouvons à un tournant douloureux et décisif de l'histoire du Maroc, d'un Maroc nouveau qui se dessine devant les premières poussées d'un nationalisme déjà très ardent et d'une jeunesse, — celle dont nous commençons la formation, — qui s'éveille à la vie politique et dont il est indispensable de diriger l'évolution pour ne point compromettre l'épanouissement de l'œuvre commencée avec tant de succès. Problèmes sur lesquels le Maréchal Lyautey avait longuement médité, qu'il avait posés avec sa remar-

quable lucidité et auxquels des événements tout récents ont donné une résonance exceptionnelle.

L'œuvre du Maréchal est magnifiquement mise en lumière par ses directives intelligentes — sur l'enseignement, les collèges musulmans ; sur son action politique, l'urbanisme — à Casablanca, etc. Dans sa profonde connaissance des nécessités internationales, son rayonnement spirituel très personnel, sa philosophie de son rôle social, reflétée dans sa correspondance, nous pourrions — avec quelque regret — puiser d'utiles réflexions sur certaines occasions qu'une plus juste compréhension de sa pensée nous eût permis de ne pas manquer au Maroc et ailleurs.

Remercions M. Pierre Lyautey d'avoir apporté une pierre — et de quel poids ! — à la connaissance d'une œuvre qui restera longtemps comme le symbole de la compréhension, de la volonté et de l'intelligence d'un très grand Français.



M. DU PASQUIER. — L'ouvrage *Les agrumes* de H. Rebour n'est pas un nouveau venu dans l'abondante littérature qui se rapporte aux agrumes. Il est depuis longtemps connu des planteurs et spécialistes qui s'intéressent à ces cultures et trois éditions déjà se sont suivies avec un succès toujours plus grand.

Si cette quatrième édition mérite d'être signalée, c'est parce qu'elle n'est pas seulement une mise à jour de celles qui l'ont précédée, mais le résultat d'une refonte complète. Elle peut être considérée comme une œuvre nouvelle qui reprend entièrement la question.

La culture des agrumes est actuellement l'une des plus avancées. Ses techniques, s'appuyant sur des données scientifiques toujours plus précises, ne cessent de se perfectionner et de se compliquer.

Les planteurs ne peuvent se contenter de notions superficielles ou périmées et doivent avoir une connaissance approfondie de ces techniques. Pour cela il ont besoin, comme le dit Rebour dans son avant-propos, d'un conseiller constamment à portée de la main. Cet ouvrage, conçu dans ce but, remplit pleinement ce rôle. Mais il est beaucoup plus qu'un simple mémento du chef d'exploitation. Sous une forme très concentrée, il donne un exposé complet et précis des problèmes que pose l'exploitation des agrumes dans le bassin méditerranéen.

Après un premier chapitre de généralités sur la classification des agrumes et sur leur situation économique dans le monde, l'auteur suit les opérations successives depuis la création de la plantation jusqu'à la commercialisation des fruits.

Il attache une importance particulière aux études qui doivent précéder l'installation des orangers (nature des terrains, quantité et qualité des eaux d'irrigation, situation géographique, climat, etc...)

Il traite ensuite des questions se rapportant à l'aménagement des terres, à la production des plants, au greffage, au choix des variétés, au mode de mise en place, aux travaux d'entretien, à la taille, à l'irrigation, à la lutte contre les maladies et ennemis, et termine sur les soins qui doivent être apportés à la récolte, au conditionnement et à l'emballage des fruits.

Tout en signalant les techniques les plus avancées telles que l'utilisation des hormones pour empêcher la chute des fruits, la fumure au gaz ammoniac, à l'application d'urée en pulvérisation sur le feuillage, il reste constamment sur le plan des réalités pratiques et économiques.

Il est inutile de rappeler la haute compétence de l'auteur pour traiter ces questions. Ancien chef du service de l'Arboriculture en Algérie, Secrétaire général du Congrès international d'Agrumiculture, membre correspondant de l'Académie d'Agrumiculture, M. Rebour est l'une des personnalités les plus éminentes de l'agriculture nord-africaine. Les planteurs peuvent lui être reconnaissants du précieux conseiller qu'il met à leur service.

*
**

BIBLIOGRAPHIE

- O'REILLY (Patrick). — *Hébridais. Répertoire bio-bibliographique des Nouvelles-Hébrides*. 1957, in-4°, 291 pages. Publications de la Société des Océanistes, n° 6. Musée de l'Homme, Paris (*Don de l'auteur*).
- LYAUTEY (Pierre). — *Lyautey l'Africain. Textes et lettres*. Tome IV et dernier (1919-1925). 1957, in-4°, 381 pages, avec carte. Editions Plon, Paris (*Don de l'auteur*).
- BERTRAND (Pierre). — *Dix ans d'économie marocaine (1945-1955)*. Etude ronéotypée, 59 pages. 1957, de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (*Don de l'auteur*).

- BISSON (Jean). — *Le Gourara. Etude de géographie humaine.* 1957, in-4°, 219 pages avec photographies. Mémoires n° 3 de l'Institut des Recherches Sahariennes de l'Université d'Alger).
- REBOUR (H.). — *Les agrumes.* 1957, in-4°, 288 pages. Editions Baillière et Fils, Paris (*Don de l'auteur*).
- SOUPAULT (J.-M.) et Christian JAYLE. — Discours prononcés le 11 mai 1957 à l'ouverture de la première Session de l'Assemblée territoriale du Moyen-Congo. Plaquelette ronéotypée de 46 pages (*Don des auteurs*).
-

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DE L'ACADÉMIE
DU 17 MAI 1957

Séance ouverte à 15 h. 10 sous la présidence de M. Victor CAYLA.

Présents : MM. Victor CAYLA, PRUDHOMME, ROUBAUD, Roger HEIM, COMBES, GIRARD, MONOD, HUMBERT, AUBRÉVILLE, GRANDIDIER, CARTON, Jacques MILLOT, BARDOUX, LEGOUX, BARQUISSAU, LIORÉ, DECARY, MERCIER, GAYET, de BOISBOISSEL, CHARBONNEAU, HOFFHERR, REIZLER, BLONDEL, DYÈVRE, MÉRAT, Rév. P. O'REILLY, HURAUULT, POILAY, VAUCÉL, Jean d'ESME, Rév. P. TASTEVIN, BARÉTY, PROST, VAYSSIÈRE, PINON, LÉMERY, DELAVIGNETTE, MARCHAND, POISSON, DU PASQUIER, TALVAS, DE RENDINGER, Henri LHOTE, OSWALD DURAND.

Excusés : MM. INGOLD, DESPOIS, LOUIS MARIN, MONIER, Jean MARIE, JARRE, LAPRADE, MORIN, NAEGELEN, M^{lle} QUINQUAUD, MM. Giscard d'ESTAING, LE BIGOT.

Procès-verbal

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 3 mai 1957, il est adopté sans observations.

*
**

Au sujet du choix d'un titre pour l'Académie

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Nous avons décidé, au cours de notre dernière séance, de faire un choix entre les très nombreuses appellations proposées pour l'Académie, afin de pouvoir par un vote secret, décider du titre définitif à donner à notre Compagnie.

Trois titres paraissent avoir particulièrement retenu l'attention de nos confrères :

Académie des Sciences d'outre-mer ;

Académie française des Lettres et des Sciences d'outre-mer ;

Académie de la culture française outre-mer.

Voulez-vous que, sans nous pencher sur les 26 propositions qui ont été faites, nous nous en tenions aux appellations que je viens de citer, qui ont réuni le plus de suffrages. Je rappelle qu'à elles trois, elles groupent 29 propositions sur 59.

Si vous en décidez ainsi, nous voterons le 7 juin par bulletin secret, avec pouvoirs donnés par les absents dans les mêmes conditions que les votes pour l'élection de nos confrères.

(Assentiment général).

*
**

Election 4^e section

M. PRUDHOMME. — La 4^e section, après étude des dossiers des candidats au fauteuil de notre regretté confrère Auguste Chevalier, propose en première ligne M. Mangenot et en deuxième ligne M. Du Pasquier.

Gouv. gén. OSWALD DURAND. — Les titres de ces candidats seront discutés, en Comité secret, à notre prochaine séance, celle du 7 juin.

*
**

Exposé de M. Cornet, questeur de l'Assemblée de l'Union française : « *Les problèmes du Sahara* ».

(Voir texte de cette communication et de la discussion qui l'a suivie dans le Bulletin spécial consacré au colloque sur les questions du Sahara, fascicule V, 1951.)

*
**

La séance est levée à 17 h. 10.

Le Secrétaire Perpétuel, Directeur : Gouv. Gén. OSWALD DURAND.

3591. — Imprimerie JOUVE, 15, rue Racine, Paris. — 7-57

Dépôt légal : 3^e trimestre 1957. — N° IV

TARIF D'ABONNEMENT POUR 1957

AUX COMPTES RENDUS MENSUELS DES SÉANCES DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

France et Union française.....	1.200 frs
Étranger.....	2.000 frs

Le numéro : 200 frs pour la France et l'Union française
300 frs pour l'étranger

S.O.C.O.P.A.O.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DES PORTS AFRICAINS (A.O.F.)

Agence Maritime

Agence Aérienne

Transit

Manutention

Soutes

Agréage

Charbons

Agences ou Correspondants dans tous les ports et centres
d'A.O.F., Cameroun et A.E.F.

DAKAR

1, av. André-Lebon

PARIS

2, rue Lord-Byron

Adresse Télégraphique : FREIGHTER.

PASSAGES

FRET

AMÉRIQUE DU SUD

CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

DE L'AMÉRIQUE DU NORD

A LA CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

EXTRÊME ORIENT

CROISIÈRES

COMPAGNIE MARITIME

DES

CHARGEURS RÉUNIS

3, Boulevard Malesherbes, PARIS (8^e)

Téléphone : ANJOU 08-00

MINÉRALE GAZEUSE NATURELLE

perrier
*le champagne
des eaux de table*



ÉTABLISSEMENTS
V. Q. PETERSEN & C^{ie}

Siège Social : **DAKAR**

Boîte Postale : 125

Adr. Tél. : PETERSEN-DAKAR

importation - exportation

	HUILERIE	
	SAVONNERIE	
	DÉCORTICAGE	

MESSAGERIES MARITIMES

12, Boulevard de la Madeleine - **PARIS (9^e)**

Tél. OPE 07-60 (10 lignes) - RIC 88-40 (5 lignes)

★ ★ ★

SERVICES DE PAQUEBOTS ET NAVIRES DE CHARGE



Principales Régions desservies:

EGYPTE ★ PROCHE-ORIENT
INDE ★ CEYLAN ★ PAKISTAN
INDOCHINE ★ EXTRÊME-ORIENT
MADAGASCAR ★ LA RÉUNION
AUSTRALIE ★ OCÉANIE
AFRIQUE ORIENTALE & DU SUD



TOTAL



Compagnie
Française
des
Pétroles